

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 29 octobre 2008

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle de 235 000 F pour la période de 2009 à 2012 à l'association Pluriels

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'association Pluriels est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

L'Etat verse à l'association Pluriels un montant de 235 000 F sous la forme d'une aide financière de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

Art. 3 Budget de fonctionnement

Cette aide financière est inscrite au budget de fonctionnement pour les exercices 2009 à 2012 sous la rubrique 07 14 11 00 365 0 5110.

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2012.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre de soutenir l'association Pluriels dans ses activités de consultations ethno-psychologiques pour les migrantes et les migrants ainsi que dans ses activités psychosociales.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

L'association Pluriels doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

La création de l'association Pluriels en 1995 a permis l'ouverture à Genève d'un centre de consultations ethnopsychologiques pour les migrantes et les migrants. Répondant à des demandes de consultation spécifiquement en lien avec la migration, les membres de l'équipe clinique privilégient une vision interdisciplinaire de leur activité thérapeutique et favorisent le travail en réseau.

En 2001, une antenne de Pluriels a été créée à Meyrin où un lieu de consultation a ouvert en 2003.

Les personnes prises en charge proviennent de pays du monde entier et s'adressent notamment à Pluriels pour des problèmes d'adaptation, d'intégration, d'identité (liés à la migration, au métissage et/ou à l'adoption) ou d'insécurité due à la précarité de leur statut. De nombreuses personnes consultent également en tant que victimes de discriminations ou de racisme, ou encore de violences familiales.

Les motifs de consultation sont principalement la dépression ainsi que les angoisses causées par la nécessité d'adaptation ou un retour au pays programmé, ou encore l'attente de papiers, les deuils non faits, la solitude et l'isolement. Elles peuvent également être demandées pour cause de dysfonctionnements (de couples ou familiaux) liés à la migration (tensions ou incompréhensions culturelles, entre autres). Par ailleurs, des enfants en âge scolaire sont également reçus à Pluriels parce qu'ils manifestent des difficultés d'adaptation sous forme de troubles de l'attention, du comportement et/ou de l'apprentissage, suite à la migration plus ou moins récente de leur famille.

2. Fonctionnement

L'équipe clinique est polyglotte et pluriculturelle. Formée à l'écoute et à l'entretien individuel et collectif, elle utilise des approches psychothérapeutiques variées.

Elle est composée de thérapeutes dont certains sont migrants et ont vécu les problèmes liés au processus migratoire. L'équipe offre ainsi une approche ethnopsychologique aux personnes venues consulter, leur permettant de

s'exprimer si nécessaire dans leur langue d'origine et avec leur propre schéma de représentations.

L'équipe comporte 5 psychologues/psychothérapeutes dont l'un a un rôle de coordinateur des activités cliniques et psychosociales, et une secrétaire administrative, soit 6 personnes pour 2,3 postes EPT.

Les consultations ne sont, en général, pas remboursées par les assurances, puisqu'il s'agit de consultations psychologiques et non psychiatriques. Pluriels pratique donc pour les migrants les plus démunis des tarifs quasi symboliques, permettant à toutes et à tous d'accéder à son centre de consultations. Il est demandé, par exemple, entre 5 et 30 francs, suivant les revenus de la personne, pour les patients avec statut N (requérants d'asile), F (étrangers admis provisoirement), ou sans statut légal. Ainsi, pour ces raisons objectives d'ordre financier, les interventions proposées par l'équipe clinique se situent dans le cadre des thérapies dites brèves et dépassent rarement une vingtaine de séances (sauf pour les cas traumatiques graves). Il s'agit d'interventions ciblées qui visent à amener la personne consultant à renouer des liens valables avec son histoire et sa réalité actuelle en vue d'un processus d'intégration valable (ou parfois de retour).

3. Activités et prestations assurées

a) Consultations

La part la plus importante des consultant-e-s (54%) est adressée par des institutions publiques, principalement du secteur social ou de la santé : les services sociaux de la Ville de Genève et des communes, le service de protection des mineurs, les Hôpitaux universitaires de Genève et en particulier l'UMSCO (Unité mobile de soins communautaires) mais aussi le centre LAVI (aide aux victimes d'infractions) ou encore l'office cantonal de l'emploi (OCE). Le département de l'instruction publique (DIP) adresse également des consultants : ce sont des familles ou des enfants qui viennent sur les conseils des enseignant-e-s, assistantes et assistants sociaux, infirmières et infirmiers scolaires et pour les étudiants universitaires, du centre de conseil psychologique de l'Université de Genève (CCP).

16% des personnes qui viennent consulter sont adressées par des institutions privées : les œuvres d'entraide (Caritas et Centre social protestant) ainsi que les diverses associations travaillant, notamment, auprès de migrants (Solidarité Femmes, Centre de Contact Suisses Immigrés, etc.).

26% ont appris l'existence de Pluriels à travers le «bouche à oreille» : l'information est reçue de la part des proches – qui sont en première ligne pour recevoir les détresses, les questionnements, les remises en question et

qui ont la présence d'esprit de proposer des lieux d'écoute comme Pluriels – mais aussi des professionnels rencontrés dans un moment de crise.

Enfin, 4% sont des personnes ayant déjà consulté Pluriels et qui reviennent pour une autre consultation.

En 2007, 276 personnes ont ainsi consulté pour un suivi thérapeutique.

Les membres de l'équipe assurent eux-mêmes les permanences téléphoniques. Ceci leur permet non seulement de répondre à des demandes de renseignements ou de prises de rendez-vous, mais également d'offrir une écoute professionnelle. Celle-ci peut parfois se transformer en consultation téléphonique suivant l'état émotionnel de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice. Ces moments de permanence sont aussi l'occasion de recevoir des personnes du réseau pour les informer ou travailler à la préparation commune de projets, de familiariser les interprètes à la spécificité de nos consultations, d'accueillir des étudiants, fournir des informations à des journalistes, ou travailler à la recherche de fonds.

Durant l'année 2007, les psychologues ont ainsi assuré 414 heures de permanence téléphonique et d'accueil.

b) Activités psychosociales

Pluriels, depuis sa création, a toujours associé dans ses approches les activités cliniques et les activités psychosociales. L'expérience montre, en effet, que les deux aspects sont interdépendants et intimement liés dans la vie des personnes reçues. Ces activités psychosociales sont également l'occasion de sensibiliser les acteurs des différents milieux en rapport avec la migration.

Cette activité psychosociale s'organise sous la forme d'un travail interdisciplinaire et en réseau de professionnels (psychologues, psychiatres, enseignants, assistants sociaux, éducateurs, médecins généralistes ou spécialistes). Il est ainsi possible d'agir de façon constructive et préventive sur la santé mentale des personnes venues consulter, par rapport à leur situation socio-économique, juridique ou de statut, familiale, scolaire ou médicale. Ceci en concordance avec la planification qualitative en santé mentale du canton de Genève.

Une part de l'activité psychosociale est réalisée « intra muros », auprès des migrants avec un entourage de professionnels (réseau de professionnels autour de situations spécifiques, etc.) et de proches (réunions de famille, visites à domicile, etc.).

Dans leurs activités « extra muros », les membres de l'équipe clinique de Pluriels sont fréquemment invités à des conférences, des tables rondes, des

formations ou l'animation d'ateliers et faire ainsi partager leur expérience professionnelle. Ils assurent par ailleurs régulièrement des supervisions en lien avec la migration à d'autres équipes travaillant dans le domaine social ou éducatif. Ils sont également sollicités par les différents médias (presse et audiovisuel).

4. Financement et inscription dans la durée

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 9902 sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, la part de 15 000 F versée auparavant par la Ville est reprise par le canton dès 2008.

| Tableau récapitulatif des produits 2007 | |
|--|-----------|
| Subvention cantonale + Ville | 235'000 F |
| Subvention Commune de Meyrin | 29'000 F |
| Subvention OSAR | 6'000 F |
| Autres | 24'304 F |
| Total | 294'304 F |

Le fonctionnement de Pluriels est essentiellement rendu possible grâce à des subventions publiques, complétées par le produit des consultations, des dons, ainsi que les cotisations des membres.

Pluriels est constamment en quête de nouvelles ressources, en complément du financement public, de manière à pouvoir augmenter le temps de travail des psychologues de l'association et, partant, répondre au nombre croissant de demandes reçues dû à son complet ancrage au sein du dispositif genevois.

Dans ce sens, l'association a par ailleurs pour volonté de renforcer à l'avenir ses collaborations avec les secteurs réfugiés de Caritas et de la Croix-Rouge, dans le cadre d'une prise en charge privilégiée de personnes ayant été victimes de violences organisées dans leur pays d'origine.

4. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Contrat de prestations*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la solidarité et de l'emploi.
 - **Objet** : Projet de loi accordant une aide financière de 235'000 F à l'association Pluriels, pour la période de 2009 à 2012.
 - **Rubrique(s) concernée(s)** :
 - 07.14.11.00 365 0 05110
 - **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

| (en millions de francs) | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Résultat récurrent |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|----------|--------------------|
| Charges en personnel [30] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépenses générales [31] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charges financières [32+33] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charges particulières [30 à 36] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Octroi de subvention ou prestations [36] | 0.24 | 0.24 | 0.24 | 0.24 | 0.24 | - | - | - |
| Total des charges de fonctionnement | 0.24 | 0.24 | 0.24 | 0.24 | 0.24 | - | - | - |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres revenus [42] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des revenus de fonctionnement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net de fonctionnement | 0.24 | 0.24 | 0.24 | 0.24 | 0.24 | - | - | - |

- **Inscription budgétaire et financement** :
 - Cette aide financière sera inscrite au budget de fonctionnement dès 2009.
 - Elle prendra fin à l'échéance comptable 2012.
 - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- **Remarque(s)** : ce projet de loi entre dans le cadre de la mise en conformité à la loi sur les indemnités et les aides financières et porte sur les années 2009 à 2012. L'analyse de la thésaurisation, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 janvier 2008 et le projet de directive établi par le département des finances, n'a pas pu être réalisée. Selon les critères utilisés jusqu'ici, il n'a cependant pas été établi de thésaurisation matérielle dans les comptes du subventionné concerné.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 14 octobre 2008

Signature du responsable financier : Laurent Pally

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et ses annexes en date du 17 septembre 2008.

2. Approbation / Avis du département des finances

Le département des finances valide ce projet de loi, y compris pour les aspects LIAF.

Genève, le : 14 octobre 2008

Visa du département des finances : Mara Gloria

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

ASSOCIATION PLURIELS - AIDES FINANCIERES POUR LA PERIODE 2009-2012

Projet présenté par le Département de la solidarité et de l'emploi

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Résultat récurrent |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|------|------|--------------------|
| TOTAL des charges de fonctionnement induites | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 0 | 0 | 0 |
| Charges en personnel [30] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (augmentation des charges de personnel, formation, etc.) | | | | | | | | |
| Dépenses générales [31] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges en matériel et véhicule | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (matériel, fournitures, matériel classique effou spécifique, véhicules, entretien, etc.) | | | | | | | | |
| Charges de bâtiment | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (fluides (eau, énergie, combustibles), concassage, entretien, location, assurances, etc.) | | | | | | | | |
| Charges financières [32-33] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Intérêts (report tablieau) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements (report tablieau) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges particulières [30 à 36] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Perte comptable [350] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provision [339] (préciser la nature) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Octroi de subvention ou de prestations [36] | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 0 | 0 | 0 |
| (subvention accordée à des tiers, prestation en nature) | | | | | | | | |
| TOTAL des revenus de fonctionnement induits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (augmentation de revenus (impôts, amortissements, taxes), subventions reçues, dons ou legs) | | | | | | | | |
| Autres revenus [42] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers) | | | | | | | | |
| RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus) | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 235'000 | 0 | 0 | 0 |

Remarques : L'aide financière accordée à l'association Pluriels figure déjà au budget 2008. Il n'y a pas de dépense nouvelle.
-Le présent projet de loi entre dans le cadre de la mise en conformité à la loi sur les indemnités et les aides financières.

Signature du responsable financier :

Date : 14. 10. 08



Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

ASSOCIATION PLURIELS - AIDES FINANCIÈRES POUR LA PERIODE 2009-2012

Projet présenté par le Département de la solidarité et de l'emploi

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | TOTAL |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|---------------------------------|
| Investissement brut | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Recette d'investissement | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Investissement net | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL des charges financières | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Intérêts | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | charges financières récurrentes |
| | | | | | | | | 0 |
| | | | | | | | | 0 |
| | | | | | | | | 0 |

3.000%

Signature du responsable financier :

Date : 14.10.08



Pluriels

**Contrat de prestations
2009-2012**

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
représentée par
Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du
département de la solidarité et de l'emploi (le département),
d'une part

et

- **L'association Pluriels**
ci-après désignée **le bénéficiaire**
représentée par
Madame Pascale Brudon, présidente
et
Monsieur Alfredo Camelo, coordinateur
d'autre part

TITRE I - Préambule*Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de la solidarité et de l'emploi, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par le bénéficiaire ainsi que les conditions de modifications éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement du bénéficiaire;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales**Article 1**

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 31 mai 2006.

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la politique publique aide sociale et domaine de l'asile.

Article 3

Bénéficiaire

Pluriels est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Buts statutaires :

- proposer des interventions professionnelles afin d'accompagner les migrants présentant des difficultés face à l'ensemble des changements auxquels ils sont confrontés;
- promouvoir et faciliter les échanges et la connaissance mutuelle entre population migrante et société d'accueil.

TITRE III - Engagement des parties**Article 4***Prestations attendues
du bénéficiaire*

1. Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :
 - consultations ethnopsychologiques pour les migrantes et les migrants;
 - conseil psychosocial et activités externes d'information.
2. Afin de mesurer si les prestations définies ci-dessus sont conformes aux attentes du département, des objectifs et des indicateurs de performance ont été préalablement définis et figurent dans le tableau de bord annexé au présent contrat.

Article 5*Engagements financiers
de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de la solidarité et de l'emploi, s'engage à verser à Pluriels une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. Les montants engagés sur 4 ans sont les suivants :
 - Année 2009 : Fr. 235'000 F
 - Année 2010 : Fr. 235'000 F
 - Année 2011 : Fr. 235'000 F
 - Année 2012 : Fr. 235'000 F
3. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de financement est exécutoire.

Article 6*Plan financier
pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations de Pluriels figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, Pluriels remettra au département de la solidarité et de l'emploi une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

- 5 -

Article 7*Rythme de versement
de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée mensuellement.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des "douzièmes provisoires")

Article 8*Conditions de travail*

1. Le bénéficiaire est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. Le bénéficiaire tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9*Développement durable*

Le bénéficiaire s'engage à ce que les objectifs qu'il poursuit et les actions qu'il entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'Agenda 21, du 23 mars 2001.

Article 10*Système de contrôle
interne*

Le bénéficiaire s'engage à mettre en place ou à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect des articles 1 et 2 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

- 6 -

Article 11**Reddition des comptes
et rapports**

Pluriels, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département, selon les directives émises par le service du contrôle interne du DSE :

- ses états financiers révisés conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC qui comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres, l'annexe et le rapport de performance;
- le rapport de l'organe de contrôle;
- le rapport d'activité;
- le rapport d'exécution du contrat de prestations reprenant notamment ses objectifs, ses indicateurs, ses cibles et qui est intégré dans le rapport de performance;
- le budget synthétique pour l'exercice suivant le rapport annuel;
- le procès-verbal de l'organe qui approuve les comptes.

Article 12**Traitement des
bénéfices et des pertes**

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 10 est réparti entre l'Etat de Genève et Pluriels selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de Pluriels. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par Pluriels est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. Pluriels conserve 25 % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, Pluriels conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, Pluriels assume ses éventuelles pertes reportées.

- 7 -

Article 13*Bénéficiaire direct*

Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, Pluriels s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière.

Article 14*Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Pluriels auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur. L'annexe 5 précise les conditions d'utilisation du logo.
2. Le département aura été informé au préalable des actions envisagées.

TITRE IV - Suivi et évaluation du contrat**Article 15***Objectifs, indicateurs, tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs de performance.
2. Ces indicateurs de performance mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 16*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de la loi de financement qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et prétéritant la poursuite des activités de Pluriels ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 17*Suivi du contrat*

1. Conformément à l'article 12 du règlement d'application de la LIAF, les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par Pluriels;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

TITRE V - Dispositions finales**Article 18***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant le tribunal administratif du canton de Genève par la voie de l'action pécuniaire.

Article 19*Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) Pluriels n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.
2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 20

*Entrée en vigueur,
durée du contrat et
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2012.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance
- 2 - Statuts de Pluriels, organigramme et liste des membres du comité
- 3 - Plan financier pluriannuel et comptes 2007
- 4 - Rapport annuel 2007
- 5 - Directives du Conseil d'Etat :
 - sur l'utilisation du logo de l'Etat
 - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques
- 6 - Liste d'adresses des personnes de contact.

- 11 -

Pour la République et canton de Genève

représentée par

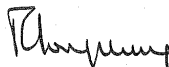
François Longchamp

Conseiller d'Etat en charge du département de la solidarité et de l'emploi

Date :

2 octobre 2008

Signature



Pour Pluriels

représentée par

Pascale Brudon
Présidente

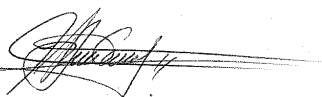
Date : Signature

2/10/08

**Alfredo Camelo**
Coordinateur

Date : Signature

02.10.08.



Pluriels - Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations

| Objectif | Applicabilité | Indicateur | Cible (base : chiffres 2007) | Remarques |
|--|--------------------------|---|--|-----------|
| 1. Utiliser l'aide financière conformément au contrat de prestations | <input type="checkbox"/> | <p><u>Consultations ethnopsychologiques pour migrants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb de prises en charge (individuelle, en couple ou en famille) • Nb de consultations données <p><u>Conseil psychosocial et activités externes d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb de supervisions + interventions de l'équipe clinique effectuées • Nb de participations à des manifestations (colloques, congrès, etc.) | <p>280</p> <p>1670</p> <p>22</p> <p>40</p> | |
| 2. Remettre des états financiers révisés respectant pleinement les RPC | <input type="checkbox"/> | <p>Nombre de réserves de l'organe de contrôle</p> <p>Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)</p> | <p>0</p> <p>0</p> | |
| 3. Proposer des objectifs et indicateurs complémentaires en vue de la prochaine évaluation (délai de proposition fixé au 30.09.2009) | <input type="checkbox"/> | <p>Nombre d'objectifs présentés (avec leurs indicateurs et leurs cibles) jugés pertinents par le département en regard de l'activité déployée par le bénéficiaire (les indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps)</p> | <p>3</p> | |

Murphy

Suisse 2

STATUTS DE L'ASSOCIATION « *Pluriels* »

Art.1.

Sous le nom de « *Pluriels* » est constituée une association selon les articles 60 et suivants du CCS, dont le siège est situé à Genève.

Art.2.

Soucieuse du respect des différences culturelles et de l'unicité de chacun, le but de l'association est :

- de proposer des interventions professionnelles afin d'accompagner les migrants présentant des difficultés face à l'ensemble des changements auxquels ils sont confrontés ;
- de promouvoir et de faciliter les échanges et la connaissance mutuelle entre population migrante et société d'accueil.

L'Association est organisée autour de quatre objectifs principaux :

- *La clinique.*

Les prestations de l'Association s'adressent à deux grands types de migrants quels que soient leur origine, sexe, âge, appartenance ethnique, culturelle ou religieuse, qu'ils soient seuls, en couple ou en famille :

- a) les migrants victimes de la violence organisée, selon les termes définis par l'O.M.S. ;
- b) des personnes ayant migré pour différentes raisons et qui dans ce cadre présentent une problématique de l'ordre du choc culturel.

- *La formation*

de professionnels à travers des supervisions ponctuelles, des conférences ou séminaires dans le cadre d'institutions, d'organisations ou d'associations, en individuel ou en groupe.

- *La recherche*

afin d'accroître les connaissances scientifiques en la matière et de suivre les phénomènes migratoires. L'Association se propose de mettre à disposition de tiers une équipe de recherche pour des mandats ponctuels.

- *La promotion d'un réseau d'échanges*

et de dialogue entre les différentes institutions, associations ou personnes physiques concernées par le travail avec les migrants, en Suisse ou à l'étranger.

L'Association emploie tous les moyens directs ou indirects pour atteindre ses buts et objectifs.

L'Association ne poursuit pas de but économique : l'intégralité des fonds récoltés, qu'ils proviennent de cotisations, dons, subventions et autres contributions, ou encore de rémunérations perçues pour les activités décrites ci-dessus, devront, sous déduction des frais encourus par l'Association, être utilisés exclusivement pour permettre l'exercice des activités destinées à atteindre les buts de l'Association.

La durée de l'Association est illimitée.

Art.3.

Toute personne physique ou morale qui adhère aux buts de l'Association et qui est agréée par le Comité, peut devenir membre de l'Association. Le Comité se réserve le droit de refuser une candidature sans en indiquer les motifs.

Art.4.

Font partie de l'Association les personnes suivantes :

- les *membres actifs* sont ceux qui payent une cotisation et exercent une activité au sein de l'Association ;
- les *membres de soutien* sont ceux qui paient des cotisations ou qui collaborent ponctuellement avec l'Association , de manière individuelle ou collective ;
- les *membres d'honneur* sont ceux qui acceptent de soutenir l'Association par leur prestige ou leurs dons ;
- les *membres fondateurs* sont ceux qui ont participé activement à la création de l'Association. Ils gardent le droit d'être informés et consultés sur le fonctionnement de l'Association et sur le fondement des principes et des buts de l'Association, et ceci aussi longtemps qu'ils en sont membres,

Tous les membres ont une voix consultative. Seuls les membres actifs ont une voix délibérative à l'Assemblée Générale.

Les membres d'honneur sont désignés comme tels par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité ou de 5 membres actifs.

Art.5.

N'est plus considéré comme membre actif, et devient membre de soutien, toute personne qui n'exerce plus d'activité au sein de l'Association pendant une année.

Art.6.

La qualité de membre se perd par décès, démission ou exclusion.

Tout membre de l'Association peut être renvoyé pour justes motifs par le Comité avec possibilité de recours adressé à l'Assemblée Générale dans un délai de 30 jours suivant sa notification.

Art.7.

Tout membre peut démissionner pour la fin de l'année civile, moyennant un préavis de 3 mois. La cotisation de l'année courante est exigible.

Art.8.

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle est seule compétente pour approuver et modifier les statuts de l'Association. Elle élit le Comité.

Art.9.

L'Assemblée Générale ordinaire a lieu dans les trois mois qui suivent la fin d'un exercice.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Comité ou si un tiers des membres actifs la demande. La convocation à l'Assemblée Générale se fait par lettre adressée à chacun des membres de l'Association au moins quatorze jours avant la date de l'assemblée.

Art.10.

L'Assemblée Générale prend des décisions concernant les points suivants :

- élection du Comité, puis de son président ;
- élection des vérificateurs des comptes ;
- approbation du rapport d'activités annuel ;
- approbation du rapport annuel des vérificateurs des comptes ;
- approbation des comptes annuels ;
- approbation du budget prévisionnel ;
- modification des statuts et fixation du montant de la cotisation ;

- dissolution de l'Association.

Art.11.

Chaque membre actif présent à l'Assemblée a droit à une voix. Le vote par procuration est possible une seule fois par an.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents hormis les cas où les Statuts ou la loi exigent une majorité qualifiés.

Art.12.

Le Comité a comme fonction de représenter l'Association vis-à-vis de tiers, d'assurer le secrétariat et la coordination entre les divers membres.

Le Comité est chargé :

- de prendre des mesures utiles pour atteindre le but social ;
- de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- de prendre des décisions relatives à l'admission et à la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle ;
- de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements indispensables et d'administrer les biens de l'Association.

Art.13.

Le Comité tient les comptes de l'Association qui sont soumis à chaque exercice à deux vérificateurs des comptes élus par l'Assemblée Générale, qui lui feront rapport.

Art.14.

Le Comité se compose d'au minimum quatre membres actifs et d'au maximum sept membres actifs. Son élection a lieu la première fois pour une durée d'un an et puis tous les deux ans.

Seuls des membres actifs peuvent être élus au Comité.

Les membres du comité sont rééligibles.

Art.15.

Le Comité peut engager des personnes rémunérées pour l'assister dans ses tâches et pour assurer le bon fonctionnement de l'Association. Celles-ci ne sont pas obligatoirement membres de l'Association.

Art.16.

Les vérificateurs des comptes sont élus pour deux ans par l'Assemblée Générale et peuvent être rééligibles. Ils contrôlent et examinent les comptes de l'Association.

Art.17.

Les ressources financières de l'Association sont constituées par les cotisations des membres, les dons, les legs, les subventions ou tout autre forme de contribution.

Art.18.

L'Association ne se porte pas garante des frais et des engagements de chacun de ses membres qui auraient été faits sans l'assentiment du Comité. Elle n'est responsable que des frais et des engagements du Comité au nom de l'Association.

Toute responsabilité personnelle des membres du Comité dans le cadre de l'Association est exclue.

Art.19.

La fortune de l'Association répond seule des engagements de celle-ci. Les membres n'encourent aucune responsabilité pour les dettes de l'Association.

Art.20.

L'exercice annuel coïncide avec l'année civile.

Le premier exercice sera du 17 juillet 1995 au 31 décembre 1996.

Art.21.

L'Association peut être dissoute par l'Assemblée Générale à une majorité de deux tiers.

Soixante pour cent des membres actifs de l'Association doivent être présents à l'Assemblée Générale pour que celle-ci soit habilitée à voter la dissolution de l'Association.

Art.22.

En cas de dissolution de l'Association, L'Assemblée Générale décide de l'affectation de son patrimoine, sur proposition du Comité, à condition que les fonds soient attribués à une organisation à but analogue.

Art.23.

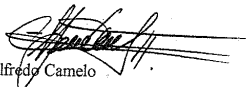
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à l'origine au minimum à Fr. 50.- pour les individus et au minimum à Fr. 80.- pour les institutions, associations, organisations ou groupes, sauf modification ultérieure par l'Assemblée Générale.

Art.24.

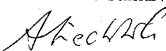
Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Constitutive.

Au nom de l'Association

Le Président :


Alfredo Camelo

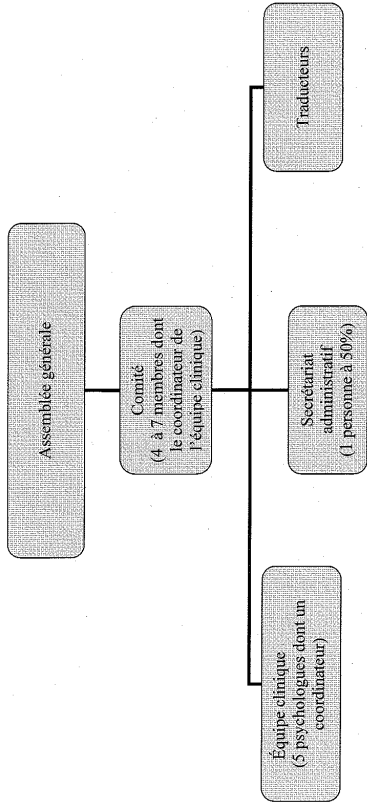
Le Secrétaire Général :


Antoinette Liechti

Genève, le 17 juillet 1995

Pluridis

Organigramme



Pluriels

CENTRE DE CONSULTATIONS ET D'ETUDES ETHNOPSICHOLOGIQUES POUR MIGRANTS

LISTE DES MEMBRES DU COMITE 2008

- Présidente:** Mme Pascale BRUDON
spécialiste en santé publique
- Vice-président:** M. Pascal BORGÉAT
psychologue FSP, président de l'AGPsy
- Coordinateur
clinique et psychosocial :** M. Alfredo CAMELO,
psychologue FSP
- Membre :** Mme Elisabeth RINZA
enseignante

Association *Plusiels* - Budget prévisionnel 2009 à 2012

Surve J

| | Budget prévisionnel 2009 | | Budget prévisionnel 2010 | | Budget prévisionnel 2011 | | Budget prévisionnel 2012 | |
|---|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|
| | Charges | Recettes | Charges | Recettes | Charges | Recettes | Charges | Recettes |
| A Salaires | | | | | | | | |
| 1 Salaires, y compris interprètes | 222'400 | | 224'624 | | 226'670 | | 229'139 | |
| 2 AVS et chômage | 17'195 | | 17'233 | | 17'405 | | 17'580 | |
| 3 Prévoyance professionnelle | 11'200 | | 11'259 | | 11'466 | | 11'685 | |
| 4 Assurances | 4'756 | | 4'946 | | 5'014 | | 5'082 | |
| Total frais de personnel | 265'551 | | 268'062 | | 269'155 | | 273'486 | |
| B Charges d'exploitation | | | | | | | | |
| 1 Loyers et charges | 30'509 | | 30'988 | | 31'274 | | 31'564 | |
| 2 Prime d'assurance choses | 450 | | 450 | | 450 | | 450 | |
| Total Locaux | 30'959 | | 31'438 | | 31'724 | | 32'014 | |
| C Charges de services/ Matériel | | | | | | | | |
| 1 Frais de PTT et frais bancaires | 1'200 | | 1'200 | | 1'200 | | 1'200 | |
| 2 Frais de télécommunication | 3'200 | | 3'200 | | 3'200 | | 3'200 | |
| 3 Imprimés, photocopies | 2'500 | | 2'500 | | 2'500 | | 2'500 | |
| 4 Frais de bureau et fournitures | 1'500 | | 1'500 | | 1'500 | | 1'500 | |
| 5 Frais d'informatique | 1'000 | | 1'000 | | 1'000 | | 1'000 | |
| 6 Sous-traitance maintenance informatique | 5'000 | | 5'000 | | 5'000 | | 5'000 | |
| 7 Développement site Web, logiciel | 7'000 | | | | | | | |
| 8 Hébergement, maintenance du site Web | 2'000 | | 2'000 | | 2'000 | | 2'000 | |
| 9 Frais de manifestations, comité, représentation | 1'000 | | 1'000 | | 1'000 | | 1'000 | |
| 10 Frais de supervision | 2'500 | | 2'500 | | 2'500 | | 2'500 | |
| 11 Frais de formation et congrès | 5'000 | | 5'000 | | 5'000 | | 5'000 | |
| 12 Frais divers et imprévus | 600 | | 600 | | 600 | | 600 | |
| 13 Rémunération organe de contrôle | 1'000 | | 1'000 | | 1'000 | | 1'000 | |
| Total charges de services/ Matériel | 33'600 | | 26'600 | | 26'500 | | 26'500 | |
| TOTAL Fonctionnement général | 320'000 | | 316'000 | | 319'000 | | 322'000 | |

Association *Plusiels* - Budget prévisionnel 2009 à 2012

| | Budget prévisionnel 2009 | | Budget prévisionnel 2010 | | Budget prévisionnel 2011 | | Budget prévisionnel 2012 | |
|--|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | Charges | Recettes | Charges | Recettes | Charges | Recettes | Charges | Recettes |
| D Soutien / Solidarité | | | | | | | | |
| 1 Honoraires versés par consultants | | 18'500 | | 19'000 | | 19'500 | | 20'000 |
| 2 Cotisations des membres | | 3'000 | | 3'000 | | 3'000 | | 3'000 |
| 3 Dons des communes et autres attributions | | 4'500 | | 5'000 | | 5'500 | | 6'000 |
| 4 Dons sous réserve | | 30'000 | | 25'000 | | 27'000 | | 29'000 |
| Total Soutien / Solidarité | | 56'000 | | 52'000 | | 65'000 | | 68'000 |
| E Subventions | | | | | | | | |
| 1 Subvention Etat de Genève | | 235'000 | | 235'000 | | 235'000 | | 235'000 |
| 2 Subvention Commune de Meyrin | | 29'000 | | 29'000 | | 29'000 | | 29'000 |
| Total Subventions | | 264'000 | | 264'000 | | 264'000 | | 264'000 |
| TOTAL Recettes | | 320'000 | | 316'000 | | 319'000 | | 322'000 |
| Bénéfice / Déficit | | | | | | | | |

Année 3 (suite)

Michel de Preux & Associés SA

société fiduciaire

Rapport
des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2007
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de l'

**Association Pluriels
Centre de Consultations et d'Etudes
Psychologiques pour Migrants**



Membre de la Chambre fiduciaire



Rapport
des vérificateurs des comptes
à l'assemblée générale ordinaire des membres de l'
Association Pluriels
Centre de Consultations et d'Etudes Psychologiques pour Migrants

Mesdames et Messieurs les membres,

En notre qualité de vérificateurs des comptes de votre Association, nous avons vérifié, conformément aux dispositions statutaires, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

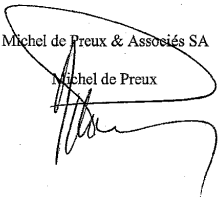
Nous avons constaté :

- que le bilan et le compte de recettes et dépenses concordent avec la comptabilité,
- que la comptabilité est tenue avec exactitude,
- que l'état de la fortune sociale et des résultats répond aux règles établies par la loi et les statuts de l'Association.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Michel de Preux & Associés SA

Michel de Preux



Lancy, le 6 mai 2008

MP/REJ/072040/A8

- Annexes :-
- Bilan au 31 décembre 2007
 - Comptes de Recettes et Dépenses 2007
 - Annexe

Association Pluriels**Bilan au 31 décembre 2007****Actif**

| | <u>2007</u> | <u>2006</u> |
|---|------------------|------------------|
| Actif circulant | CHF | CHF |
| <u>Liquidités</u> | | |
| Caisse | 361.60 | 381.35 |
| Banque, BCGe | 24'730.25 | 38'768.55 |
| Banque, BCGe, comptes bloqués loyer | 6'757.15 | 6'726.90 |
| Banque, BCGe, compte bloqué "projet BIRD" | 19'998.55 | 0.00 |
| Postfinance | 7'453.94 | 37'384.73 |
| | <u>59'302.49</u> | <u>83'261.53</u> |
| <u>Autres actifs circulants</u> | | |
| Actif transitoire | 1'693.70 | 1'359.49 |
| Subvention à recevoir | 15'000.00 | 3'800.00 |
| | <u>16'693.70</u> | <u>5'159.49</u> |
| Total de l'Actif circulant | 75'996.19 | 88'421.02 |
| Total de l'Actif | 75'996.19 | 88'421.02 |

Passif**Fonds étrangers**Dettes à court terme

| | | |
|--------------------------|-----------------|------------------|
| Frais dus au 31 décembre | <u>6'547.20</u> | <u>14'947.45</u> |
|--------------------------|-----------------|------------------|

Provisions

| | | |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Subvention non utilisée OSAR | 2'150.00 | 0.00 |
| Participation due au projet BIRD | <u>5'000.00</u> | <u>5'000.00</u> |
| | <u>7'150.00</u> | <u>5'000.00</u> |

| | | |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Total des Fonds étrangers | 13'697.20 | 19'947.45 |
|----------------------------------|------------------|------------------|

Fortune

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Report d'excédents des exercices précédents | 68'473.57 | 69'782.61 |
| Excédent de recettes (dépenses) de l'exercice | <u>(6'174.58)</u> | <u>(1'309.04)</u> |

| | | |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Total de la Fortune | 62'298.99 | 68'473.57 |
|----------------------------|------------------|------------------|

| | | |
|------------------------|------------------|------------------|
| Total du Passif | 75'996.19 | 88'421.02 |
|------------------------|------------------|------------------|

Association Pluriels**Comptes de Recettes et Dépenses 2007**

| | Recettes | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 2007 | 2006 |
| | CHF | CHF |
| Subventions | | |
| Subvention fonctionnement DASS | 220'000.00 | 220'000.00 |
| Subvention ville de Genève | 15'000.00 | 15'000.00 |
| Subvention Commune de Meyrin | 29'000.00 | 29'000.00 |
| Subvention OSAR | 6'000.00 | 25'500.00 |
| Total des subventions | 270'000.00 | 289'500.00 |
| Autres produits | | |
| Honoraires versés par consultants | 18'338.00 | 12'880.40 |
| Cotisations des membres | 1'820.00 | 2'320.00 |
| Dons et autres attributions | 3'900.00 | 4'800.00 |
| Produits financiers et divers | 246.04 | 101.01 |
| Total des autres produits | 24'304.04 | 19'901.41 |
| Total des Recettes | 294'304.04 | 309'401.41 |

| Dépenses | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Frais de personnel | | |
| Salaires bruts y compris interprètes | 208'946.80 | 218'171.69 |
| AVS et chômage | 16'530.67 | 16'862.93 |
| Prévoyance professionnelle | 11'602.11 | 12'983.56 |
| Assurances | 4'379.34 | 4'260.67 |
| Autres frais de personnel | 310.00 | 210.00 |
| Total des frais de personnel | 241'768.92 | 253'488.85 |
| Charges d'exploitation | | |
| Loyers et charges | 29'513.95 | 29'604.25 |
| Primes d'assurances choses | 419.75 | 385.90 |
| Frais d'entretien | 271.10 | 0.00 |
| Frais de télécommunications | 2'930.65 | 3'147.20 |
| Affranchissements | 687.95 | 513.15 |
| Frais financiers | 122.30 | 55.45 |
| Imprimés, photocopies | 6'874.10 | 4'172.05 |
| Frais de bureau et fournitures | 1'272.05 | 1'258.60 |
| Frais d'informatique | 4'655.35 | 6'062.00 |
| Manifestations, réceptions, comités | 849.85 | 1'409.25 |
| Frais de supervision | 2'250.00 | 2'500.00 |
| Frais divers Meyrin | 0.00 | 145.15 |
| Frais de formation et de congrès | 936.70 | 2'508.00 |
| Frais divers et imprévus | 775.85 | 430.60 |
| Total des charges d'exploitation | 51'569.70 | 52'221.60 |
| Total des dépenses | 293'328.62 | 305'710.45 |

| Résultat | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Excédent de recettes (dépenses) | 975.42 | 3'690.96 |
| à déduire participation au projet BIRD | (5'000.00) | (5'000.00) |
| à déduire subvention OSAR non utilisée | (2'150.00) | 0.00 |
| Excédent net de l'exercice | (6'174.58) | (1'309.04) |

Association Pluriels**Annexe 2007**

| | <u>2007</u> | <u>2006</u> |
|---|--------------|--------------|
| | CHF | CHF |
| 1) Montant global des cautionnements et autres gages en faveur de tiers | 0.00 | 0.00 |
| 2) Montant global des actifs gagés | 0.00 | 0.00 |
| 3) Montant global des dettes de leasing hors bilan | 0.00 | 0.00 |
| 4) Valeurs d'assurance incendie | 40'000.00 | 40'000.00 |
| 5) Dettes envers des institutions de prévoyance | 0.00 | 0.00 |
| 6) Détail des emprunts obligataires | Néant | Néant |
| 7) Participations principales : - pourcentage - type | Néant | Néant |
| 8) Variations des réserves exigées par la loi | Néant | Néant |
| 9) Réévaluations | Néant | Néant |
| 10) Propres actions détenues et participations croisées | Néant | Néant |
| 11) Augmentation du Capital : - autorisée - conditionnelle | 0.00 0.00 | 0.00 0.00 |
| 12) Participation conventionnelle au projet BIRD pour solde de tous comptes avec Caritas à régler par échéances annuelles de <u>CHF 5'000.-</u> | 15'000.00 | 20'000.00 |



Pluriels

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2007

1. *Présentation*

Pluriels est une association créée en 1995 selon les articles 60 et suivants du CCS. Elle fonctionne comme un centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants.

2. *Principes comptables*

- a. Base de préparation des comptes annuels. Les états financiers de Pluriels sont présentés conformément au SWISS GAAP RPC. Ils sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice.
- b. Amortissement
(Non concerné, pas d'actif immobilisé)

3. *Exonération d'impôts*

Pluriels bénéficie d'une exonération d'impôts sur le revenu et la fortune, selon l'article 9 (alinéa premier, lettre f) de la Loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM)

4. *Provisions*

Subvention non utilisée OSAR : CHF 2'150.-
Participation due au projet BIRD : CHF 5'000.-

5. *Réserves* : aucune constitution de réserve

6. *Indemnité* : aucune indemnité complémentaire versée au personnel

7. *Fonds affectés* : aucun

8. *Liste des sources de subventionnement* : voir compte de recettes et dépenses

9. *Cautions et garanties* : non applicables à Pluriels

10. *Passifs transitoires* : néant

11. *Dette financière* : néant

12. *Dons & financements reçus d'avance* (voir Provisions)

13. *Prévoyance professionnelle*

Les collaborateurs de Pluriels soumis au 2^{ème} pilier, bénéficient d'un régime de prévoyance professionnelle conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et survivants (LPP). Les prestations de prévoyance sont assurées par la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle selon le plan Maxima. Au 31 décembre 2007, 7 collaborateurs étaient affiliés.

14. *Contributions en nature* (hors bilan)

La Commune de Meyrin met à la disposition de Pluriels une salle de consultation au Centre Gilbert deux demi-journées par semaine.

15. *Comptes bancaires*

| Banque | Postfinance | BCGE |
|-------------------|---|---|
| Type de signature | (signature unique pour permettre l'utilisation de deux Postcard) Montant max. limité à 2'000 CHF | (signature à deux) |
| Signataires | Pascale Brudon, présidente | Pascale Brudon, présidente |
| | Alfredo Camelo (Postcard) | Pascal Borgeat, vice président et trésorier |
| | Suzanne Maurin (Postcard) | Alfredo Camelo, psychologue |
| | | Suzanne Maurin, secrétaire administrative |

16. *Participation* conventionnelle au projet BIRD d'un montant initial de CHF 25'000.- pour solde de tout compte avec CARITAS à régler par échéances annuelles de CHF 5'000.-, solde au 31 décembre 2007 : CHF 15'000.-

17. *Valeur d'assurance incendie* : CHF 40'000.-

Année 4

Pluriels

CENTRE DE CONSULTATIONS
ET D'ETUDES ETHNOPSICHOLOGIQUES
POUR MIGRANTS

Rapport d'Activité 2007

Rue des Voisins 15, C.P.20, 1211 Genève 4
Tél./fax: 022 328 68 20

2bis, rue de la Prulay, 1217 Meyrin
Tél: 022 785 34 78

E-mail : pluriels@pluriels.ch
www.pluriels.ch

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| LE MOT DE LA PRÉSIDENTE | 5 |
| I. ACTIVITES CLINIQUES | 7 |
| I.1. Vignette clinique..... | 7 |
| I.2. Décor obligé de la prise en charge clinique..... | 9 |
| I.3. Population..... | 11 |
| I.3.1. Régions d'origine..... | 11 |
| I.3.2. Caractéristiques générales..... | 13 |
| I.4. Consultations..... | 17 |
| I.4.1. Nos partenaires dans le cadre du travail clinique..... | 17 |
| I.4.2. Langues de consultations..... | 18 |
| I.4.3. Motifs de consultations..... | 18 |
| I.4.4. Répartition des heures..... | 20 |
| I.5. Autres activités liées à la clinique..... | 21 |
| I.5.1. Supervisions..... | 21 |
| I.5.2. Réunions de l'équipe clinique..... | 21 |
| I.5.3. Réunions extraordinaires..... | 21 |
| I.5.4. Projet <i>Pistes Ouvertes</i> pour réfugiés statutaires..... | 21 |
| II. ACTIVITES PSYCHOSOCIALES | 23 |
| II.1. Vignette psychosociale..... | 23 |
| II.2. Nos activités en 2007..... | 23 |
| II.2.1. Présentation de l'association <i>Pluriels</i> à l'extérieur..... | 25 |
| II.2.2. Formations données..... | 25 |
| II.2.3. Formations reçues..... | 25 |
| III. ANTENNE PLURIELS A MEYRIN | 27 |
| III.1. Activités psychosociales et cliniques..... | 27 |
| III.1.1. Généralités..... | 27 |
| III.1.2. Résumé des activités psychosociales 2007..... | 28 |
| III.1.3. Activités cliniques : population cible..... | 28 |
| III.2. Réseau Meyrin..... | 29 |
| IV. PERMANENCES ET SECRETARIAT | 30 |
| IV.1. Nos permanences..... | 30 |
| IV.2. La gestion de l'association et les tâches administratives..... | 30 |
| L'EQUIPE DE PLURIELS AU 31.12.2007 | 31 |
| LE COMITE AU 31.12.2007 | 31 |
| REMERCIEMENTS | 32 |
| BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 | 33 |
| COMPTES DE RECETTES ET DEPENSES 2007 | 35 |

Les termes, y compris les néologismes, les notions évoquées et tout élément du présent rapport d'activité ne peuvent être utilisés qu'à condition que les sources soient citées c'est-à-dire qu'il soit fait mention de *Pluriels* et du rapport 2007.

Le mot de la présidente

Etre élue présidente d'une association qui travaille depuis 1995 pour les populations migrantes est une lourde responsabilité, je n'aurais pas pu jouer pleinement mon rôle sans le soutien de tous les membres de l'équipe de Pluriels et de mes collègues du comité, particulièrement du vice président, je les en remercie vivement.

La situation des populations migrantes en 2007 dans notre canton et en Suisse continue de nous inquiéter. Elle s'est dégradée, en particulier pour certains groupes. Le durcissement général des politiques liées à la migration a entraîné plus de souffrances et d'angoisses. Le besoin de soutien psychologique s'est accru et nous sommes confrontés à une demande croissante, souvent en provenance de personnes sans statut légal et démunies face à des problèmes légaux, financiers, professionnels ou familiaux. Nous n'avons malheureusement pas suffisamment de moyens pour faire face à cette situation : les subventions stagnent et nous ne pouvons donc pas augmenter le temps de travail des psychologues, qui reste très parcellisé.

Nous ne perdons pas courage pour autant, car nous sommes persuadés que, dans la période actuelle, une association telle que *Pluriels* est plus que jamais nécessaire et peut apporter, par sa spécificité (diversité des approches psychologiques, diversité des rencontres interculturelles) et ses valeurs une contribution originale aux politiques d'intégration.

En 2007, *Pluriels* a pu accueillir en consultation 276 personnes avec ou sans statut d'établissement, en provenance d'une soixantaine de pays. L'équipe clinique s'est aussi investie dans le domaine psychosocial, dans des conférences, des cours et des supervisions, répondant ainsi aux appels de milieux intéressés par son expérience auprès des populations migrantes. Elle a continué à développer des approches professionnelles novatrices et adaptées aux différents publics. Le rapport d'activité 2007 donne des exemples de cet engagement constant auprès des migrants et de nouvelles formes d'action en collaboration avec les autres acteurs sociaux comme c'est le cas à Meyrin.

Cette année a aussi été marquée par un travail important de réflexion sur la mission de Pluriels et sur les meilleures stratégies à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs dans un contexte qui se transforme et où les exigences de nos donateurs sont de plus en plus grandes. Nous avons commencé à poser les bases d'une rationalisation accrue de la gestion quotidienne de l'association et de l'amélioration du fonctionnement de l'équipe clinique et du comité ainsi que de l'interaction entre comité et équipe clinique. Je suis consciente que ce processus a pu être parfois déstabilisant pour les personnes impliquées dans ces changements, je suis d'autant plus reconnaissante à tous de leur engagement dans ce « chantier ». Nous continuerons en 2008 le travail commencé, avec notamment l'élargissement du comité, le développement de la vie associative au sein de *Pluriels*, et la recherche de nouveaux partenariats et de nouveaux financements.

Enfin, en tant que présidente de Pluriels, je voudrais chaleureusement remercier toutes les personnes et institutions qui contribuent par leur soutien à l'accomplissement des objectifs de l'association. C'est grâce à vous, que notre centre peut fonctionner et que nous pouvons offrir aux migrants sans ressources des consultations et un suivi psychologique à un prix adapté à leurs moyens.

Pascale Brudon

I. ACTIVITES CLINIQUES

I.1. Vignette clinique

Les joies et les pièges du regroupement familial : limites thérapeutiques

Cette vignette clinique est donnée à titre d'exemple de situations que nous recevons chaque année à *Plusiels*, situations qui nous inquiètent car elles sont de plus en plus répandues et qu'elles engendrent d'importantes souffrances.

Conseillée par l'école, la mère de Roberto* 12 ans, très inquiète, demande une consultation pour son fils. Selon sa mère, celui-ci présente un comportement qu'elle juge inapproprié, « qui la gêne » et qui a entraîné sa séparation d'avec son fiancé, le futur beau-père de Roberto.

Originaire d'une famille nombreuse et modeste, Rosa s'est mariée et a eu son fils très jeune. Victime de violence conjugale, elle a quitté son mari, le père de Roberto, une année plus tard. Celui-ci ne donnera plus signe de vie. Elle retourne chez ses parents et se débrouille tant bien que mal pour subvenir aux besoins de son fils. Elle part une première fois pendant deux ans loin de son pays, son fils a quatre ans. Elle rentre - renvoyée suite à un contrôle de police - et reste auprès de son fils et de sa famille au pays. Une année plus tard, une opportunité se présente et Rosa part travailler en Suisse. Roberto reste sous la responsabilité de ses grands-parents et de la famille élargie. Rosa souffre et se culpabilise énormément de la séparation d'avec son fils. Tout l'argent qu'elle gagne est destiné aux études de son fils dans une école privée, à son entretien et à aider sa famille. Son objectif principal est de faire venir son fils auprès d'elle au plus vite.

Après 5 années de séparation, elle accueille enfin son fils en Suisse où elle a pu entre temps, construire une relation solide avec un homme qui souhaite l'épouser.

Roberto, l'enfant tant attendu, fait déchanter sa mère par ses comportements extrêmement jaloux et possessifs ainsi que par ses fréquentes crises de violence lorsqu'il est contrarié. A l'école tout se passe assez bien, il fait des progrès rapides, entre autre en français et se montre motivé. En revanche à la maison, Rosa se trouve rapidement dépassée car l'ensemble des comportements de Roberto met à mal sa condition de mère, son couple, et sa situation légale. L'école devant son désarroi, lui conseille de prendre contact avec *Plusiels*.

La première consultation avec Rosa amène le psychologue à envisager, vu la complexité de la situation une prise en charge en trois phases (enfant-mère-famille recomposée).

En premier lieu, l'enfant a été reçu seul afin d'évoquer sa vie dans son pays d'origine, dans son quartier au milieu de ses cousins plus âgés, et sa situation en Suisse dans un petit studio, sa solitude sans copains à qui parler et sa colère vis-à-vis d'une mère « qui l'a abandonné ». A travers les jeux de rôles, les dessins, l'utilisation de repères qui lui sont familiers et qui sont connus du psychologue ou décodés par lui, Roberto peut réfléchir à son présent et à la nouvelle situation avec ses avantages et ses difficultés. En revanche, il reste fermé sur la relation de sa maman avec son « futur beau-père » et minimise constamment les problèmes dont parle sa mère et en particulier, ses comportements « inadéquats » envers elle.

* Les prénoms sont fictifs afin de protéger l'identité des personnes présentées dans cette vignette.

Ensuite, la mère est vu seule, un soutien et une sorte de guidance parentale lui sont proposés pour qu'elle se réapproprie son rôle de mère, pose des limites et actualise l'image figée dans le temps d'un fils idéalisé devenu un préadolescent plutôt avancé pour son âge. Par ailleurs, Rosa est consciente de la nécessité d'une aide lui permettant de favoriser le processus intégratif de son fils dans la société genevoise. Le psychologue tient compte à tout moment de cette demande dans les consultations avec Roberto.

Finalement pour la (future) famille recomposée, quelques séances sont consacrées à recevoir, avec des « règles de jeux » strictes la triade : Rosa, Roberto et le fiancé de Rosa. Elles ont pour but d'entendre les attentes de chacun, les difficultés, les points positifs et de mettre en place un mécanisme de dialogue lorsque des situations critiques se présentent.

Les consultations avec la mère ainsi qu'avec la famille sont bien évidemment moins nombreuses que celles consacrées à Roberto.

La situation a connu un regain d'équilibre pendant un certain temps puis la mère a fait part au psychologue de nouvelles difficultés. Le comportement de Roberto est devenu plus préoccupant en général et envers elle en particulier, surtout sur le plan de la corporalité. Elle n'arrivait plus à gérer et à accepter ces comportements qu'elle ressentait comme « extrêmement » possessifs et sexualisés... « comme s'il voulait être mon mari » disait-elle. Dans ces conditions, le couple a fini par se séparer, du moins temporairement.

Au vu de l'évolution de la situation, le psychologue a nourri des soupçons d'un possible abus sexuel vécu par l'enfant durant sa séparation d'avec sa mère. Ces nouvelles hypothèses, le désarroi de Rosa désormais seule et l'ampleur des réactions de Roberto ont amené le thérapeute à considérer l'opportunité d'adresser cet enfant à un pédopsychiatre spécialisé dans ce genre de cas afin de mieux répondre à la demande.

Les consultations ont été interrompues temporairement avec l'accord de Rosa.

Quelques temps plus tard, au moment où nous rédigeons cette vignette, la mère de Roberto a repris contact avec le psychologue.

Discussion

Nous avons voulu dans cette vignette montrer une situation qui ne finit pas par une amélioration « retentissante » mais plutôt un exemple qui permette d'illustrer les difficultés qui échappent à la bonne volonté des personnes concernées et parfois à notre propre savoir faire. Cela montre aussi que le travail en collaboration interdisciplinaire est essentiel et doit être envisagé à tout moment.

Cette vignette illustre également une situation que nous observons depuis quelques années déjà : celle liée aux difficultés rencontrées par ces familles souvent monoparentales, lors dudit « regroupement familial » (c'est-à-dire lorsqu'un enfant rejoint son ou ses parents après plusieurs années de séparation). Nous avons en effet constaté que plus la durée de séparation est longue et plus l'âge de l'enfant se rapproche de l'adolescence, plus complexes sont les retrouvailles. Celles-ci se traduisent, dans les cas dramatiques, par une « mésaventure », c'est-

¹ « Mésaventure » est un néologisme dont l'origine est le mot espagnol « desencuentro » et qui rendait le mieux compte de la problématique, il est à comprendre comme l'opposé de rencontre dans le même sens qu'entente-mésentente ou accord-désaccord, etc.

à-dire que enfant et parent(s) se ratent. Ils ne se ratent pas seulement dans le temps présent mais surtout dans le temps passé, c'est un deuil.

Il s'agit-là d'une difficile réappropriation de l'objet parental puisque vécu comme éloigné et fantasmé et donc inconnu. L'enfant a probablement « parentalisé » au pays d'autres figures représentatives de son entourage, le plus souvent les grands-parents. Pour le parent, la réappropriation d'un enfant grandi, changé, différent est également difficile. L'image figée dans le temps de l'enfant tant idéalisé et aimé ne correspond plus à la personne qui désormais se trouve à ses côtés.

En terme d'attentes, parent et enfant ont construit des exigences difficilement réalisables, pas seulement pour les raisons citées ci-dessus, mais également en confrontation avec la réalité de la migration, comme c'est le cas dans notre vignette, où le préadolescent souhaite garder sa mère exclusivement pour lui alors que la mère attend elle que son fils s'adapte rapidement en Suisse pour rattraper le niveau des élèves de sa classe en quelques mois.

Pour un enfant, surtout adolescent, qui vient d'arriver et ne parle pas la langue, c'est un choc...culturel! L'enfant est porteur des repères de son pays et de son milieu, le parent en revanche changé par la migration, ne détient plus ou ne reconnaît plus en lui une partie ou la totalité de ces mêmes repères. Ceci renforce cette « mésaventure ». Le préadolescent comme l'adolescent en arrivant ici, a laissé derrière lui non seulement la famille proche mais surtout un environnement social et affectif (les copains, les amourettes, etc.) particulièrement significatif à cet âge. Ceci est fréquemment perçu par eux comme une perte majeure. Il va sans dire qu'arriver ici sans la maîtrise de la langue, les condamne à l'isolement, du moins dans un premier temps, ce qui est bien sûr à l'opposé de leurs attentes.

Cela peut induire des comportements parentaux non adaptés ni à l'âge, ni à la relation affective récemment réinstaurée. Les représentations qu'ils se sont forgées l'un de l'autre ne correspondant pas à la réalité, induisent, dans les cas critiques, des déceptions affectives fondamentales de part et d'autre. Il n'est pas rare que ces déceptions mènent à des colères, plus manifestes chez les adolescents, qui enveniment encore davantage la relation.

On se retrouve face à une multitude de deuils de part et d'autre dont nous pouvons citer, celui des êtres chers laissés au pays, du temps passé loin du ou des parents, celui de ne pas avoir trouvé « ici et maintenant » l'être dont on avait rêvé, celui des attentes « déçues », celui d'une culture et d'un mode de vie différents, ce dernier point n'est pas négligeable.

Tous ces éléments, non exhaustifs, à propos du regroupement familial dans les cas des préadolescents et des adolescents sont présentés comme des pistes de réflexion sur un aspect de notre pratique qui mériterait une analyse plus approfondie.

A.C. et S.A.G.

1.2. Décor obligé de la prise en charge clinique

Alors que la psychologie propose de nos jours, un large éventail de « techniques psychothérapeutiques », nous tenons fermement à ne pas nous poser le problème du « choix » et des « fidélités » en prônant « l'interculturalité théorique ». Comme le disait le Dr. André Haynal, professeur de psychiatrie connu, « la théorie soutenue à outrance peut être « maléfique » parce que chaque rencontre psychothérapeutique humaine est unique. Bien sûr qu'il y a besoin de théorie mais il faut pouvoir s'en distancer aussi, même la contester. »

Que faire pour ne pas être perçus comme « hérétiques », « déviants », « sauvages », et tant d'autres dénominations péjoratives utilisées par les différents tenants de savoirs acquis pour « l'éternité », produits par différentes « écoles » ? A ces attaques, nous répondons que l'échange de perspectives enrichit les possibilités de trouver de « bonnes solutions », a des effets bénéfiques* pour les prises en charge de nos consultants.

La créativité que permet le modèle systémique est souvent la technique privilégiée dans nos encadrements, soit en vue d'une appréhension globale de la situation du-des patient-e-s, soit dans notre démarche thérapeutique, et surtout lorsque nous prenons en compte le contexte socio-juridique, « décor de fond obligé », par lequel nous sommes, patients et thérapeutes, tous conditionnés. En effet, nous évoluons les uns comme les autres dans une sorte de toile d'araignée qui nous limite et nous conditionne, particulièrement dans le cas des personnes en attente d'une reconnaissance légale. Celles-ci représentent plus de 40% des patients reçus à *Pluriels*. En décor obligé de toute demande de consultation, nous avons donc un contexte socio-juridique, qui les maintient en marge de la société d'accueil : comment s'intégrer dans ces conditions ?

Quelle est la « neutralité thérapeutique » possible dans ce genre de situation ?

L'effort de clivage que doivent faire pour leur propre survie, la majorité des personnes qui nous consultent et leur état d'alerte permanent, sont un stress qui différencie notre consultation de n'importe quelle autre « consultation classique ». A cela s'ajoutent les problèmes que peut connaître tout un chacun... (cf. tableau 1, page 15 : augmentation des « sans statut légal » dans nos consultations)

Le rêve de Cendrillon, -peut-être la métaphore la plus exacte pour parler d'une bonne majorité de ces migrant-e-s-, peut se transformer en un cauchemar et la citrouille en un billet aller-simple, sauf prince-sse plus ou moins charmant-e, souvent très peu charmant-e-s (problèmes de couple), et parfois, très chère-e-s au propre comme au figuré.

Les femmes immigrées travaillent toutes, elles vivent très modestement et envoient de l'argent chez elles. Qui les paie ? Elles sont à la fête sans y être invitées, quelqu'un leur a ouvert la porte et les emploie ! La porte peut se fermer avec elles dedans ou dehors... Les théories thérapeutiques peuvent-elles répondre à cela ?

C'est dans l'ensemble de ces entre-jeux, des ces croisements psycho-socio-culturo-juridiques que nous devons, nous autres thérapeutes de *Pluriels*, encadrer et articuler nos interventions thérapeutiques.

R.C.

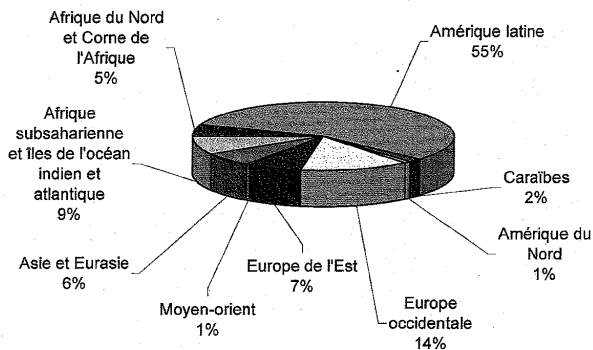
* Nous vous renvoyons à notre recherche « Migration, blessure psychique et somatisation » (mars 2007), chapitre 5 « Interventions thérapeutiques « bénéfiques » dans les différents modèles utilisés », éd. Médecine et Hygiène.

I.3. Population

I.3.1. Régions d'origine

En 2007, 276 personnes ont consulté pour un suivi thérapeutique allant jusqu'à 20 séances maximum, ce qui correspond à notre approche de thérapies brèves. Quelques situations particulières (victimes de la violence organisée et d'agressions racistes) demandent un suivi plus long. Elles sont l'exception aux règles de la thérapie brève à *Pluriels*.

607 membres de l'entourage proche de ces 276 consultants-patients ont bénéficié indirectement de notre démarche thérapeutique. Dans nos consultations, il est fréquent d'inclure les proches dans une prise en compte globale de l'environnement familial et social du consultant comme une ressource possible, proche et immédiate.



Graphique 1 : Répartition en pourcentage des consultants selon leur région d'origine.

Pour information, nous avons regroupé nos consultants par région, selon l'aire géographique dont ils étaient originaires tout en étant attentifs aux aspects arbitraires et risqués de ce genre de catégorisation. En effet, nous sommes conscients que les personnes provenant d'une même région ne sont pas forcément porteuses des mêmes valeurs et que plusieurs régions regroupées dans une même aire géographique présentent également des différences notables. Cela dit, pour des raisons purement statistiques il nous fallait choisir un mode de classification. (Rapport d'activité 2006, page 9)

Parmi les personnes reçues en 2007, ce sont les Sud-américains qui ont été les plus nombreux à fréquenter notre centre de consultations avec 55% du total des consultants, suivis des Européens de l'ouest (14%), des Africains (à l'exception de l'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique) avec 9% et des Européens de l'est (7%).

Nous constatons une augmentation de 8% des latino-américains. Comme en 2006, la Colombie, le Brésil et la Bolivie sont en tête des pays d'origine de nos consultants, cela dit en 2007 les places ont quelque peu changées. Ainsi les Boliviens ont augmenté de 7% (17% en 2006 contre 24% en 2007) et se retrouvent majoritaires, les Brésiliens sont passés de 18% en 2006 à 22% en 2007 (augmentation de 4%), la Colombie occupe la troisième place avec une baisse de 5% (22% en 2006 contre 17% en 2007).

L'augmentation de 6% des Européens de l'ouest par rapport à 2006 est due principalement à une forte demande émanant des Français (15% d'augmentation par rapport à 2006), des Portugais (8% de plus qu'en 2006) et des Espagnols (5% de plus qu'en 2006). La demande provenant des Suisses d'origine qui n'ont jamais migré a chuté de 23% (52% en 2006 contre 29% en 2007).

Quant aux Européens de l'est, ils proviennent essentiellement du Kosovo, du Monténégro, de Bosnie-Herzégovine et de Macédoine. La Serbie dont faisaient partie le Monténégro et le Kosovo, est la nationalité de 50% des consultants provenant de l'Europe de l'est, dont 39% sont originaires du Kosovo.

Liste des pays dont sont originaires nos consultants

Afrique sub-saharienne et les îles de l'océan indien et pacifique : Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Ghana, République démocratique du Congo, la Réunion (France), Rwanda, Sénégal et Togo.

Afrique du Nord et Corne de l'Afrique : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Érythrée et Somalie.

Amérique latine : Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Paraguay et Pérou.

Amérique du Nord : USA.

Asie : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Philippines, Sri Lanka et Vietnam.

Caraïbes : Haïti et la République dominicaine.

Eurasie : Afghanistan, Géorgie, Turquie (dont Kurdistan turc), Russie

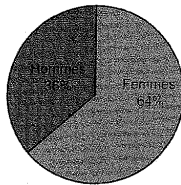
Europe de l'Est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Pologne et Serbie.

Europe occidentale : Autriche, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal et Suisse.

Moyen-orient : Irak, Iran, et Pakistan.

I.3.2. Caractéristiques générales

a) Genre et âge

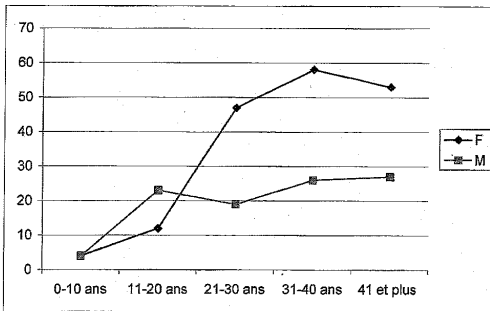


Graphique 2 : Répartition des consultants selon leur genre en 2007

Il y a plus de femmes que d'hommes qui consultent à *Pluriel*. La proportion des hommes a légèrement baissé par rapport à 2006 (40% en 2006 contre 36% en 2007) et celle des femmes a augmenté (de 60% en 2006 à 64% en 2007).

Cette augmentation des consultations des femmes est essentiellement le fait des latino-américaines (36% en 2006 contre 41% en 2007) et des femmes des pays d'Europe occidentale (6% en 2006 contre 8% en 2007).

Quant aux hommes, les pourcentages de fréquentation sont sensiblement les mêmes en 2006 et en 2007, avec cependant une augmentation du nombre d'hommes originaires d'Europe occidentale (3% en 2006 contre 6% en 2007).

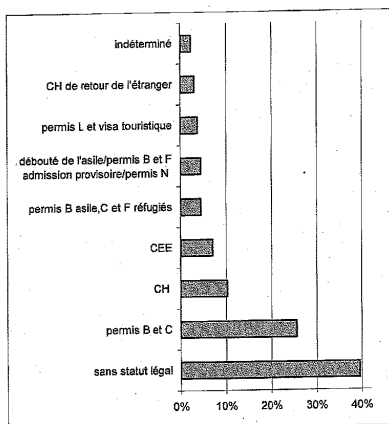


Graphique 3 : Pourcentage de personnes venues consulter selon leur âge et leur genre (F=Femmes ; M=Hommes) en 2007

Le graphique 3 présente la répartition des consultants selon leur âge et leur genre. Nous observons les mêmes tendances qu'en 2006, à savoir que ce sont en moyenne les femmes entre 20 et plus de 41 ans qui consultent à *Plusiels* avec un pic entre 31 et 40 ans. Les hommes quant à eux, consultent plutôt jeunes, c'est-à-dire entre 11 et 20 ans et ensuite entre 31 et plus de 41 ans avec un taux plus significatif pour les plus de 41 ans.

En ce qui concerne les 11- 20 ans, on remarque que les garçons sont plus nombreux que les filles (12 filles pour 23 garçons en 2007) à venir consulter tandis que pour les moins de 10 ans, la proportion est la même (4 garçons et 4 filles).

b) Statut légal



Graphique 4 : Distribution en pourcentage des consultants selon leur statut en Suisse en 2007

Cette année, 40% des consultants sont **sans statut légal** contre 26% en 2006 (voir tableau 1 ci-dessous) ce qui représente une importante augmentation. Notons que 93% des consultants sans statut légal sont d'origine latino-américaine. Cette augmentation du nombre des consultants originaires d'Amérique latine a de nombreuses explications, l'une d'entre elles est que *Plusiels* travaille en étroite collaboration avec le secteur institutionnel et associatif en rapport avec cette population.

75% des personnes sans statut légal venues consulter en 2007 sont des femmes contre 18% d'hommes, ce qui correspond à la tendance générale qui veut que ce soit les femmes qui consultent plus que les hommes.

Les personnes détentrices d'un **permis d'établissement B ou C**, soit 26% ont diminué par rapport à l'année précédente où elles représentaient 32% des consultants.

Les **Suisses** qui consultent, et que nous distinguons des Suisses de retour de l'étranger, le font parce qu'ils font partie d'un couple biculturel ou qu'ils ont une difficulté quelconque en relation avec une culture différente (pour plus de détails voir au chapitre I.4.3. page 18 concernant les motifs de consultations).

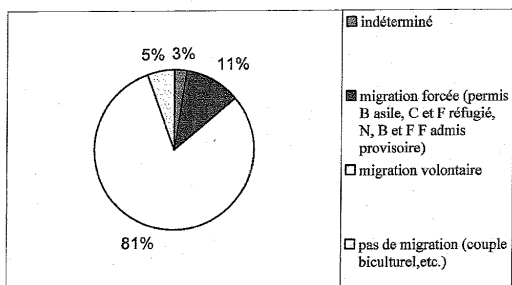
Les **Suisses de retour de l'étranger**, sont pour la plupart de retour d'un pays d'Amérique latine sauf dans deux cas. Suisses par leurs arrière-grands-parents voire par une parenté plus éloignée encore, ils ne connaissent pas la Suisse et ne parlent souvent aucune langue nationale. Comme leurs aïeux qui ont dû quitter la Suisse pour trouver de meilleures conditions de vie, ils reviennent aux origines souvent pour les mêmes raisons.

Grâce à une prise de contact plus approfondie lors du premier appel, nous avons considérablement réduit le nombre de dossiers dont le statut est **indéterminé**. Ainsi, même les quelques personnes qui ne sont finalement pas venues à *Plusiels* pour diverses raisons, ont pu être incluses dans les statistiques de manière appropriée.

| Statut | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|------|------|------|
| Sans statut légal | 27% | 26% | 40% |
| Permis B et C | 26% | 32% | 26% |
| CH | 13% | 10% | 10% |
| CEE | 3% | 4% | 7% |
| Permis B asile, C et F réfugiés | 12% | 8% | 4% |
| Débouté de l'asile/Permis N (requérants d'asile)/Permis B et F admis provisoire | 10% | 8% | 4% |
| L (carte de légitimation) et visa touristique | 2% | 2% | 4% |
| CH de retour de l'étranger | 2% | 3% | 3% |
| Indéterminé | 5% | 7% | 2% |

Tableau 1 : Tableau comparatif du statut des consultants entre 2005 et 2007

c) Type de migration



Graphique 5 : Répartition des consultants selon leur type de migration

Comme nous pouvons l'observer dans le graphique 5, la migration volontaire concerne la plupart des consultants de *Plusiels* tandis que la migration forcée est minoritaire. Notons que ces chiffres ont une relation directe avec le statut des migrants que nous recevons, qui sont pour la plupart sans statut légal et rentrent par conséquent dans la catégorie « migration volontaire ».

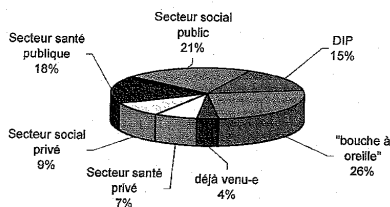
Nous considérons en effet la **migration volontaire** comme désirée par les personnes, essentiellement pour des raisons économiques et/ou professionnelles. Dans certaines situations, ce sont les études qui poussent à la migration (5% de toutes les personnes venues consulter à *Plusiels* en 2007 ont un permis B études), dans d'autres cas, il s'agit du regroupement familial. Beaucoup d'enfants rejoignent ainsi leurs parents ou leur mère seule, après quelques années de séparation. Ils sont seulement 4% dans notre consultation à bénéficier d'un permis B regroupement familial. Une écrasante majorité d'enfants est sans statut légal. Cela pose un problème majeur en ce qui concerne leur avenir scolaire puisqu'une fois passé le niveau de l'école obligatoire, les portes se ferment. Nombreux sont les adolescents sans statut légal dans cette situation et peu de voies de formation leur sont alors proposées.

En ce qui concerne la **migration forcée**, elle a été moins importante dans nos consultations. Elle regroupe les personnes qui ont dû quitter leur pays volontairement ou non mais dans les deux cas pour des questions de survie parce que leur pays est en guerre, vit des conflits violents par exemple interethniques, souffre de la famine, etc.

Nous recevons également des personnes qui n'ont pas directement vécu la migration mais en ressentent les conséquences indirectement puisqu'elles ont par exemple un conjoint d'une autre culture. Dans certaines situations, il s'agit d'enfants qu'elles ont adopté, ou de « deuxième génération ».

I.4. Consultations

I.4.1. Nos partenaires dans le cadre du travail clinique



Graphique 6 : Les différents partenaires qui nous adressent des consultants

Il y a quatre grandes catégories de partenaires qui nous adressent chaque année des personnes en souffrance. Les plus importantes sont les **institutions publiques genevoises** qui envoient à elles seules 54% de nos consultants.

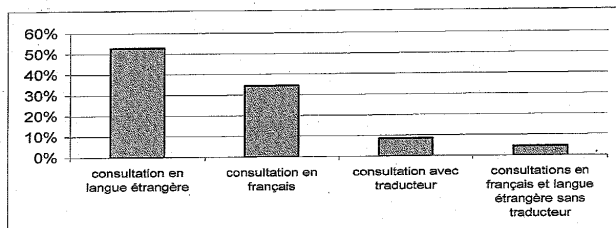
C'est d'une part, le secteur social public (les Services sociaux de la Ville de Genève et des Communes, le Service de protection des mineurs, l'Office de l'emploi, etc.) et d'autre part, le secteur de la santé publique, en premier lieu les Hôpitaux universitaires de Genève et en particulier l'UMSCO (Unité mobile de soins communautaires) puis la LAVI. Finalement le DIP (Département de l'instruction publique) nous adresse également des consultants. Ces sont des familles, des enfants qui viennent sur les conseils des enseignant-e-s, assistantes et assistants sociaux, infirmières et infirmiers scolaires et pour les étudiants universitaires, le CCP (Centre de conseil psychologique de l'Université de Genève).

Dans la deuxième catégorie, nous retrouvons le « **bouche à oreille** » (par qui 26% des personnes nous ont été adressées) et qui a depuis toujours été un allié incontournable dans la diffusion et le conseil vers notre consultation. Ce sont les proches qui sont là en première ligne pour recevoir les détrences, les questionnements, les remises en question et qui ont la présence d'esprit de proposer des lieux d'écoute comme *Plusiels*. Le « bouche à oreille », ce sont aussi des professionnels rencontrés dans un moment de crise et qu'on ne nomme pas toujours par le service auquel ils sont rattachés mais par un : « une personne m'a dit... ».

La troisième catégorie (16% des situations adressées) comprend les **institutions privées genevoises** dont font partie principalement les œuvres d'entraide (Caritas et Centre social protestant) et les diverses associations travaillant auprès des migrants (Solidarité F, Centre de Contact Suisses Immigrés, etc.).

La dernière est celle des **anciens patients-consultants** (4%) qui reviennent, soit vers le thérapeute vu précédemment, soit vers un autre.

1.4.2. Langues de consultations



Graphique 7 : Langues de consultations en pourcentage

Dans 53% des consultations, une **langue étrangère**, autre que le français, est utilisée. Il s'agit dans 83% des cas de l'espagnol, puis du portugais (13% des consultations) dont le portugais brésilien (10%) suivi de l'anglais (3%) et finalement du serbo-croate (1%).

Tous les psychologues de *Pluriels* maîtrisent au moins deux langues; ce qui est un atout précieux puisque cela implique une compréhension à la fois linguistique et culturelle entre le patient et le thérapeute.

Un certain nombre de consultations se déroulent en plusieurs langues, ainsi dans 6% d'entre elles on parle au moins deux langues différentes du français. Il s'agit dans la plupart des cas, du portugais, du brésilien et de l'espagnol (3%).

Les consultations en **français** (34%) se déroulent avec des francophones mais pas uniquement. En effet, un certain nombre de consultants se sentent suffisamment à l'aise en français pour ne pas faire appel à un traducteur. Pointe de fierté pour certains, efforts d'intégration pour d'autres, un peu des deux sûrement !

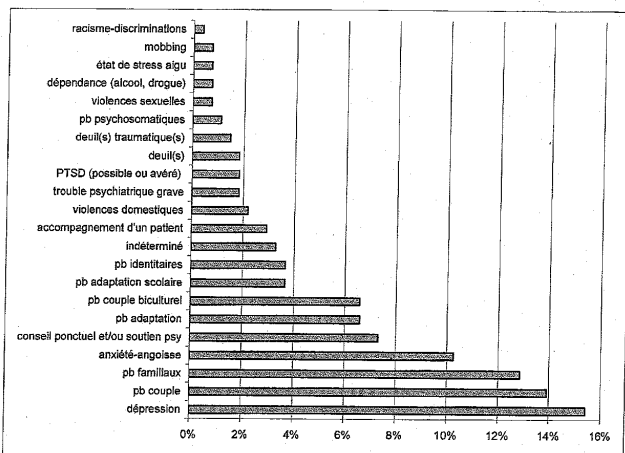
Nous avons fait appel dans 8% des consultations à des **traducteurs**, dans les langues suivantes : albanais (21% des consultations avec traducteur), serbo-croate-bosniaque (17%), turc (13%), portugais (9%), arabe (8%) puis 4% des consultations pour le farsi, le géorgien, le rom de Roumanie, le tagalog, le russe, le kurde et le portugais brésilien.

66% des consultations se déroulent donc -avec ou sans traducteur- dans une langue étrangère au français. Une grande partie de nos consultants ne maîtrisent pas bien le français et dans de nombreuses situations, il est indispensable pour le thérapeute de parler la langue du patient ou de pouvoir utiliser des traducteurs qualifiés et payés par *Pluriels*.

1.4.3. Motifs de consultations

Le graphique 8 présente les motifs de consultations. Ceux-ci ne sont pas des diagnostics au sens médical ou psychiatrique du terme car ce n'est pas là notre rôle, sauf dans le cas de quelques figures nosographiques incontournables telle le « PTSD » (Post Traumatic Stress Disorder ou en français, état de stress suite à un traumatisme). En revanche, nous nous efforçons de regrouper un ensemble de plaintes qui constitue l'essentiel du motif de consultation. Bien entendu ces motifs de consultation se présentent souvent accompagnés d'autres symptômes. Par

exemple, à des problèmes de séparation ou de divorce, correspond fréquemment un état dépressif réactionnel ou des traits dépressifs, des troubles du sommeil ou de l'appétit, etc.



Graphique 8: Motifs de consultations en pourcentage

La « **dépression** » est en tête des consultations avec 15% des personnes reçues. Il ne s'agit pas de dépressions majeures, chroniques ou à caractère structurel mais pour la plupart, de dépressions réactionnelles ou d'états dans lesquels des traits dépressifs apparaissent comme conséquences de problèmes de vie. Ces problèmes sont le plus souvent liés à la situation de migrants des consultants (regroupement familial, couples biculturels, statut légal en Suisse, problèmes d'adaptation, etc.).

Les problèmes de **couple** suivent de très près la catégorie précédente avec 14% des cas. Il ne s'agit pas là des couples biculturels (7% des situations) mais bien des couples monoculturels étrangers déjà constitués avant la migration ou qui se sont rencontrés en Suisse et forment parfois des familles recomposées. Le couple étranger, en plus des difficultés que peuvent vivre tous les couples, est confronté aux épreuves liées à la migration, elles peuvent soit souder le couple, soit le séparer.

En troisième position, nous trouvons les **problèmes familiaux** (13%). Ceux-ci incluent des difficultés de tout ordre : relations entre famille d'ici et famille de là-bas, regroupement familial, élever des enfants dans un milieu étranger dont une bonne partie des repères éducationnels ne sont pas complètement reconnus ou pas compris par des parents étrangers, liens avec l'école ou les institutions en général, précarité, promiscuité dans les lieux de vie, etc.

Les **problèmes d'anxiété-angoisse** (10%), sont à l'origine de consultations qui nécessitent parfois une intervention rapide car ces personnes peuvent se sentir dépassées et risqueraient de connaître des épisodes plus graves. Il peut s'agir de situations critiques nécessitant une intervention psychiatrique. Dans la plupart des cas, fort heureusement, ce sont plutôt des états diffus d'angoisse ou d'anxiété épisodique liés à des événements concrets de leur vie en Suisse. Dans cette catégorie, nombreuses sont les personnes sans statut légal qui vivent au quotidien des situations particulièrement difficiles, du fait d'un avenir incertain et d'une crainte permanente.

Sous la dénomination de **problèmes d'adaptation** (7%), nous regroupons uniquement les plaintes où la personne nous demande explicitement de l'aide parce qu'elle souffre de ne pas comprendre ou se faire comprendre, pas uniquement au niveau linguistique mais également en terme de mode de vie, de contact avec la société d'accueil, de valeurs, etc. Nous recevons également des personnes qui font le bilan de leur vie en Suisse et constatent que celle-ci est très loin de ce qu'elles avaient projeté. Par ailleurs nombre d'entre elles nous font part de leur désir de retourner dans leur pays d'origine, ce qui n'est pas un choix facile, déjà dans le fait de le penser.

L'**adaptation scolaire** (4%) volontairement distincte dans cette liste de motifs, de la problématique de l'adaptation proprement dite, concerne surtout des primo arrivants, enfants, pubères ou adolescents. Dans ce genre de situations, nous sommes souvent amenés à travailler avec les parents pour les aider à mieux tenir compte des difficultés d'adaptation de leur enfant aux changements radicaux qui interviennent dans sa vie, y compris à l'école. Ce travail implique fréquemment des réunions de réseau et/ou des échanges réguliers avec les enseignants et les parents.

Dans la rubrique « **indéterminé** » (3%) sont regroupées les demandes de consultations où les motifs n'ont pas été clairement exposés ainsi que celles provenant de personnes qui ne sont jamais venues à *Plusiels* malgré un rendez-vous.

Cet exposé des motifs les plus fréquents de consultations dans notre centre montre la variété des demandes et la nécessité de réponses diversifiées, souvent en liaison avec nos partenaires.

I.4.4. Répartition des heures

| | 2005 | 2006 | 2007 |
|--------------------------|----------------|--------------|--------------|
| Consultations cliniques | 1612h00 | 1659h30 | 1722h |
| Activités psychosociales | 1043h30 | 1087h50 | 741h |
| Permanence | 428h | 470h | 414h |
| Total | 3083h30 | 3217h | 2877h |

Tableau 2 : répartition des heures de travail des psychologues de *Plusiels*

L'année 2007, en terme de répartition des heures de travail entre les deux grands domaines d'activités que sont les consultations cliniques et les activités psychosociales diffère des années précédentes. Les consultations cliniques qui, comme les années précédentes incluent les heures de traduction-transduction interculturelle ont augmenté. La différence pour les activités psychosociales entre 2007 et les années précédentes vient du fait que pendant ces années, nous

avons comptabilisé dans la rubrique « activités psychosociales » les heures consacrées à terminer la recherche « Migration, blessure psychique et somatisation ». Celle-ci a été publiée au début de l'année 2007 aux éditions Médecine et Hygiène).

I.5. Autres activités liées à la clinique

I.5.1. Supervisions

Une fois par mois environ, Colette Simonet, psychologue psychothérapeute et superviseuse FSP mène la supervision de l'équipe clinique. Ce moment est consacré au partage d'une situation particulièrement délicate choisie par le thérapeute en fonction du degré de difficulté et du besoin d'une réflexion collective. C'est en échangeant savoirs et expériences que nous pouvons enrichir les pistes thérapeutiques et notre démarche en général. Lors de ces supervisions, nous constatons que les situations présentées, qui questionnent le thérapeute et par la suite l'équipe, ont souvent trait à des problématiques qui reviennent fréquemment sous des formes différentes : par exemple les difficultés rencontrées lors du regroupement familial (cf. chapitre I.1. Vignette clinique.), les souffrances liées aux abus sexuels vécus pendant l'enfance, les mésententes et parfois les discriminations dans les couples biculturels, la précarité dans toute l'acceptation du terme des personnes sans statut légal, etc.

I.5.2. Réunions de l'équipe clinique

Tous les psychologues de *Plusiels* se réunissent une fois toutes les 5 semaines environ. Ces réunions sont essentielles au bon fonctionnement de notre équipe d'autant plus que ses membres travaillent tous à temps partiel. Pour certains, le temps de travail à *Plusiels* est très faible, ceci étant dû aux contraintes budgétaires de l'association. Pendant ces réunions, nous traitons des aspects cliniques et psychosociaux de notre pratique, nous les utilisons aussi pour coordonner au mieux nos activités.

I.5.3. Réunions extraordinaires

En 2007, nous avons entrepris, comme nous le faisons régulièrement à intervalles de quelques années, une réflexion d'ensemble sur notre association, ses forces, ses faiblesses et son évolution. Ceci nous a amené à travailler sur les points suivants : les objectifs de *Plusiels*, les activités (en particulier le rôle que devrait jouer *Plusiels* - par le biais des activités psychosociales - dans une meilleure intégration des migrants), le fonctionnement interne, les relations avec l'extérieur (par exemple, la visibilité de *Plusiels* auprès des professionnels travaillant avec les migrants), et la recherche de fonds. Ces réunions extraordinaires regroupaient les membres de l'équipe clinique, à savoir tous les psychologues de *Plusiels* et la plupart des membres du Comité. Elles ont permis d'identifier un certain nombre d'actions au sein de *Plusiels* pour continuer à répondre au mieux aux demandes des populations migrantes.

I.5.4. Projet Pistes Ouvertes pour réfugiés statutaires

En 2005 a démarré notre projet *Pistes ouvertes* avec le financement de l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés). Celui-ci a été conçu à l'intention des réfugiés statutaires, en lien avec le projet BIRD (Bureau d'intégration des réfugiés pour demain). Il permettait à *Plusiels* de cibler davantage son offre auprès des personnes victimes de la violence organisée et reconnues

par la Suisse comme des réfugiés politiques. Nous avons mis en place un service clinique qui en plus des prestations déjà existantes, offrait des activités dans le domaine peu connu de la thérapie d'aide aux victimes d'événements traumatiques ou traumatogènes (prison, persécutions, torture, deuils, exil, etc.) vécus dans le passé. Ce travail d'accompagnement était important pour les réfugiés et un complément indispensable à la démarche d'intégration qu'ils effectuaient à BIRD, Caritas Genève et à la Croix-Rouge.

Une période de flottement a suivi l'annonce du transfert de la gestion et des financements des projets de l'OSAR vers l'ODM en 2006, puis leur transfert effectif en 2007. Ces changements ont entraîné une « cantonalisation » graduelle de l'accompagnement des réfugiés statutaires. D'une certaine manière, BIRD a été « victime » de cette restructuration et a fermé ses portes fin 2006. A partir de ce moment-là, le nombre de réfugiés adressé à *Plusiels* par BIRD et le SRU (Service des réfugiés unis), a chuté considérablement. Nous ne pouvons que regretter la perte du mandat national de l'OSAR par rapport aux projets d'intégration et nous espérons que le canton saura reconnaître la longue expérience et l'efficacité de la Croix-Rouge et de Caritas dans ce domaine.

Par ailleurs, au-delà du fait que ce projet Pistes Ouvertes se termine en 2008, *Plusiels* continuera à privilégier la prise en charge des personnes victimes de violence organisée. Le travail en réseau des différents services qui s'occupent de ces personnes est essentiel pour un processus d'intégration réussi. Notre objectif est de rétablir dans les mois qui viennent une collaboration régulière avec les secteurs réfugiés de Caritas et de la Croix Rouge.

II. ACTIVITES PSYCHOSOCIALES

II.1. Vignette psychosociale

Groupe contre la discrimination et le racisme

A la suite d'une demande adressée à la mairie de Meyrin, par l'association SOS Racisme, quant à la possibilité d'un lieu de réflexion ouvert à tous, *Plusiels* a été convié par le service social de la Mairie, à participer à des séances de travail concernant des problématiques en lien avec la discrimination et le racisme. Un groupe de travail a été formé sous l'égide de la mairie incluant des membres de la mairie de Meyrin, de la maison Vaudagne, du CEFAM, de l'Hospice Général et des psychologues de *Plusiels*.

Dans un premier temps, l'idée était d'infirmer ou de confirmer la nécessité d'un travail de prévention sur les discriminations et le racisme à Meyrin. L'association précitée avait observé que depuis quelques années la tendance était vers un repli auprès de sa communauté d'appartenance et un durcissement dans la défense de son bagage culturel et ce, d'où que l'on vienne.

Dans un second temps l'objectif était de faire émerger un travail communautaire afin de faire se rencontrer et mieux se connaître les différentes communautés et individualités composant la population meyrinoise.

Le groupe de travail a organisé un certain nombre de manifestations : une rencontre entre diverses communautés constitutives de Meyrin, des ateliers dans lesquels ont été expérimenté les groupes « d'écoute, de paroles et de liens » sur le modèle de la thérapie communautaire d'A. Baretto, un « forum Théâtre », etc.

Plusiels poursuit cette collaboration enrichissante qui voit naître d'autres projets, dont l'objectif principal est de promouvoir le mieux vivre ensemble dans le contexte multiculturel de la commune.

II.2. Nos activités en 2007

Plusiels depuis sa création en 1995, a toujours associé dans ses approches les activités cliniques et les activités psychosociales. Notre expérience nous montre que les aspects cliniques et les aspects psychosociaux sont interdépendants et intimement liés dans la vie des personnes que nous recevons. Ces activités psychosociales sont aussi l'occasion de sensibiliser les acteurs des différents milieux en lien avec la migration.

L'essentiel de notre activité psychosociale se fait à travers ces deux grands volets que sont le **travail intra muros**, auprès des migrants avec l'entourage professionnel (réseau de professionnels autour de situations spécifiques, etc.) et l'entourage proche (réunions de famille, visites à domicile, etc.), et le **travail extra muros** (présentation de *Plusiels*, réunions avec des professionnels autour de projets communs, conférences de sensibilisation autour de la migration et de ses problématiques, ateliers ciblés, supervisions, interventions, etc.).

Travail intra muros

Ces activités sont étroitement liées à l'activité clinique de *Plusiels*. Elles démarrent le plus souvent à la demande des partenaires professionnels du réseau autour de situations concrètes de personnes ou de familles qui sont déjà suivies à *Plusiels*, ou qu'ils nous adressent (cf. chap. I.4.1 page 17 : 54% des personnes reçues à *Plusiels* sont adressées par le secteur institutionnel cantonal et communal).

Au cours du suivi, il est fréquent que le thérapeute de *Plusiels* ait des échanges avec l'entourage professionnel des patients afin de tenir compte de tous les aspects de la situation, ce qui améliore la prise en charge. Ces réunions ont eu lieu tout au long de l'année 2007 avec divers services du DIP, des HUG, de l'Hospice général et du Réseau Meyrin, entre autres. Cette façon d'envisager notre activité, nous permet, en retour, d'adresser nos patients vers d'autres services pertinents pour la recherche de solutions concrètes (de type juridique, médical, social, etc.).

Des réunions avec l'entourage proche du patient ont également lieu, si nécessaire, dans le but de mobiliser les ressources de celui-ci ou de re-tisser un entourage contenant. Ceci se révèle en général très positif.

Travail extra muros

Ces activités sont liées à la prévention de la santé mentale et à la sensibilisation de la société genevoise et des professionnels concernés par la migration.

En 2005-2006, *Plusiels* a inscrit ses activités dans le cadre du « Plan qualitatif de santé » du canton de Genève, de la stratégie proposée par la Confédération (Stratégie « Migration et santé » de l'Office fédéral de la santé publique) et des efforts de redéfinition et d'amélioration des politiques de santé et d'intégration des étrangers promus par le canton de Genève.

Dans le domaine de la prévention de la santé mentale, nous avons privilégié les réunions avec les professionnels, du milieu associatif ou institutionnel, travaillant auprès des migrants pour identifier des collaborations, des projets en commun ou des démarches à entreprendre ensemble. Ces réunions ont tourné autour des thèmes tels le racisme et la discrimination, l'exploitation au travail des personnes sans statut légal, la reconnaissance des acquis professionnels, la prise en charge des réfugiés victimes de violence organisée, la formation des jeunes sans statut légal, la défense de l'asile, la condition des femmes migrantes, les couples biculturels, etc.

Nous avons également, à travers les nombreuses présentations de notre association, créé et/ou renforcé les liens avec les professionnels mais également avec les migrants. Ces échanges contribuent à mieux nous faire connaître des professionnels et à leur permettre de nous adresser des cas de manière plus pertinente voire de travailler avec nous, en réseau. Pour les migrants, ces présentations alimentent la dynamique du « bouche à oreille » par lequel ils informent d'autres migrants.

Les formations, supervisions, ateliers, conférences etc. font aussi régulièrement partie de nos activités extra muros. Ils sont les piliers de notre démarche en vue de sensibiliser les professionnels et la population genevoise aux enjeux de l'adaptation et de l'intégration. En 2007, nous avons collaboré avec plus de 150 partenaires privés et institutionnels.

II.2.1. Présentation de l'association *Plusiels* à l'extérieur

Quelques exemples de ces présentations sont cités ci-dessous :

- à l'ONU au Haut commissaire aux Droits de l'Homme autour de la situation des personnes sans statut légal mais également des personnes déboutées de l'asile.
- à M. Sironni, représentant de l'association Forum pour l'insertion professionnelle des personnes migrantes ayant des compétences.
- aux membres du Réseau Meyrin
- à Interface Entreprise.
- à l'UOG (Université ouvrière de Genève) à un public de migrants et de professionnels.
- à PRIMA, partenaire de l'Office cantonal de l'emploi.
- à l'équipe de la FASL (Fondation pour l'animation socio-culturelle de Lausanne) à Meyrin.
- présentation de *Plusiels* et exposé sur *l'Intervention d'urgence*, auprès des psychothérapeutes et médecins du Réseau de santé helvétique.

II.2.2. Formations données

- Une demi-journée de cours donné à l'HES santé-filière physiothérapie sur le thème : *Migrations, difficultés d'adaptation et somatisation* à des élèves de 2^{ème} cycle de formation.
- Echanges ponctuels autour de la thérapie communautaire élaborée par le Dr Adalberto Barreto, dans le but de voir ce que peut apporter cette thérapie dans une perspective interculturelle, solidaire et contre le racisme.
- Organisation avec le groupe contre la discrimination et le racisme d'une soirée publique intitulée *Le respect à toutes les sauces* en décembre sous le parrainage de la mairie de Meyrin.
- Intervention dans le cadre du Café-psy de décembre sur le thème *Comment résister au climat d'insécurité ?* en abordant les aspects subjectifs et les craintes sociales véhiculées par les médias.
- Formation CTAS à propos des familles migrantes en mars 2007.
- Communication sous le titre *D'étincelles à étincelles : l'obligation d'humanité du thérapeute face aux rescapés de l'impensable* au colloque Hannah Arendt à Lausanne en mai 2007.

II.2.3. Formations reçues

- Formation continue en thérapie de couple et de famille : une thérapeute de *Plusiels* suit le deuxième volet de cette formation, organisée par la Faculté de Médecine de l'Université de Genève.

- Formation continue en thérapie cognitivo-comportementale : une nouvelle session, à laquelle participe une thérapeute de *Plusiels*, a débuté en octobre 2005 et se termine en 2008. Un diplôme de formation continue universitaire en psychothérapie cognitivo-comportementale sera délivré à l'issue de cette formation. Elle est proposée par l'ASPCo, les HUG et l'Université de Genève. Elle se déroule sur le domaine de Belle-Idée.
- Participation au Forum sur l'Interculturalité organisé par l'IES en novembre.
- Participation au colloque organisé par l'IUED (Institut universitaire d'études du développement) sur les droits des migrants en Europe et en Suisse.
- Participation au groupe de parole-écoute-lien niveau I, donné par Adalberto Barreto au CEFOC.
- Participation au colloque « L'éducation en contextes pluriculturels : la recherche entre bilan et prospectives », Université de Genève, juin 2007.
- XIème Congrès de l'ARIC à Timisoara, en Roumanie, en septembre 2007.

III. ANTENNE *PLURIELS* A MEYRIN

III.1. Activités psychosociales et cliniques

III.1.1. Généralités

Notre antenne de Meyrin est active depuis 6 ans. Pour rappel, nous avons commencé les consultations dans une des salles du Forum Meyrin, peu adaptée aux besoins d'une consultation psychologique. Dès 2002, consciente de cette situation, la Mairie de la Commune nous a proposé de déménager dans un local plus adapté, au Centre Gilbert avenue de la Prulay, local que nous partageons avec l'antenne chômage de la Commune. Nous avons continué à renforcer notre présence avec trois membres de l'équipe clinique qui se répartissent deux demi-journées par semaine pour les permanences, les consultations ainsi que les activités psychosociales.

Notre participation au Réseau Meyrin qui est aujourd'hui un modèle pour d'autres communes genevoises, nous a permis de créer des liens très forts avec la vie de la Commune. En effet, cette initiative réunit autour d'une même table des professionnels des institutions communales et cantonales ainsi que du monde associatif, tous mus par un même intérêt à savoir l'intégration des enfants par la voie de l'école.

Par exemple, c'est par l'intermédiaire de ce réseau que nous avons été sollicités par différentes écoles meyrinoises, pour discuter avec des enseignants inquiets de la situation que devaient affronter certains de leurs élèves (cf. Chap. III.1.2. Résumé des activités 2007 ci-dessous). Ces rencontres ont en général lieu les mardis après-midi et vendredis matin pendant nos heures de permanences à Meyrin

Pendant ces permanences, nous nous sommes déplacés pour des interventions extra-muros afin d'informer les professionnels qui nous sollicitent, pour discuter de situations spécifiques ou pour nous entretenir directement avec un élève d'une école en présence de l'assistant social voire de la Protection des mineurs ou du Service santé de la jeunesse. D'autre part, les moments de présence à Meyrin (en-dehors des consultations) nous ont permis de recevoir et mettre en place, avec le concours de la Mairie, toute une série de projets notamment celui du Groupe contre les discriminations et le racisme (cf. chap. II.1.Vignette psychosociale p. 23).

Le tableau 3 ci-dessous rend compte des activités de *Pluriels* à Meyrin en 2007. Dans les heures consacrées aux permanences sont incluses toutes les tâches administratives. En 2007, l'activité psychosociale a plus que doublé par rapport à 2006. Ce rééquilibrage du psychosocial par rapport à la clinique va dans le sens de ce que nous souhaitons tous, *Pluriels*, la Mairie et le Réseau Meyrin et témoigne d'une présence conçue dans l'interdisciplinarité et d'une activité accrue autour de l'intégration des étrangers habitant la Commune.

| Activités <i>Pluriels</i> Meyrin 2007 | |
|---------------------------------------|---------------|
| Consultations | 103h |
| Psychosocial | 108h |
| Permanences | 163h30 |
| Total des heures | 374h30 |

Tableau 3 : Répartition des heures à Meyrin

III.1.2. Résumé des activités psychosociales 2007

- Suivi d'une famille rom dans le cadre du réseau Meyrin.
- Plusieurs réunions à la demande du STACC (Structure d'accueil) de Meyrin autour des enfants primo arrivants non francophones.
- Présence lors de la création de l'association Espace Undertown.
- Présence au vernissage de l'exposition Petits coq-à-l'âne.
- Réunion de réseau avec un assistant social du SPMi (Service de protection des mineurs), au cycle d'orientation de la Golette autour d'une situation vue à *Plusiels*.
- Réunion de réseau avec 2 assistants sociaux du cycle d'orientation de la Golette autour d'une situation suivie à *Plusiels*.
- Participation au « groupe d'écoute, de paroles et de liens » (psychologie communautaire) animé par une psychologue de *Plusiels* et une animatrice socio-culturelle de Plainpalais à Meyrin.
- Visite au CASS (Centre d'action sociale et de santé) de Meyrin avec documentations et dépliants.
- Plusieurs réunions du groupe « discrimination et racisme » à Meyrin consistant à réfléchir, concevoir et mettre en place des séminaires et animations sur le thème de la discrimination et du racisme (cf. vignette psychosociale).
- Participation active aux réunions proposées par le réseau Meyrin.

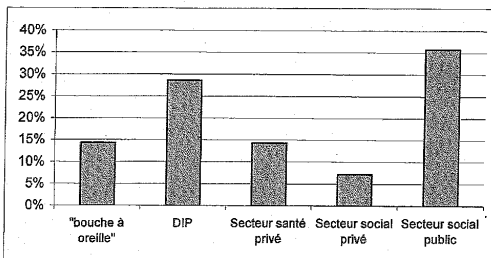
III.1.3. Activités cliniques : population cible

En 2007 nous avons suivi 14 consultants-patients dont 10 femmes et 4 hommes. La majorité des femmes qui consultaient avait entre 31 et plus de 41 ans avec un pic entre 31 et 40 ans tandis que les hommes avaient entre 11 et 20 ans, et plus de 41 ans.

Nous observons qu'un certain nombre de personnes, en particulier les travailleuses et travailleurs ainsi que les universitaires, viennent plus volontiers consulter dans notre centre de la rue des Voisins, en ville de Genève qu'à Meyrin, ceci pour des raisons pratiques.

A Meyrin, nous intervenons auprès des enfants de l'école primaire si le SMP (Service médico-pédagogique) ne peut pas entrer en matière ou se trouve débordé, même si en principe ce serait à lui d'intervenir de par son mandat.

Nous avons reçu des personnes d'origines très diverses : d'Afrique subsaharienne et îles de l'océan indien et atlantique, de l'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Eurasie et du Moyen-Orient.



Graphique 9: Principaux partenaires nous adressant des consultants à Meyrin

Le graphique 9 ci-dessus présente les différents partenaires qui nous ont adressé des personnes en 2007. Le DIP et le Secteur social public (en particulier le CASS, le service social de la Commune et la Protection de la jeunesse, devenu le Service de protection des mineurs) sont en tête. Les autres partenaires sont également des liens précieux avec la population migrante de Meyrin.

III.2. Réseau Meyrin

Nous sommes présents au réseau Meyrin depuis sa création en 1998. En 2007, cette présence a été renforcée par l'arrivée d'une troisième psychologue de *Planis*. Nous collaborons avec les crèches, écoles et services sociaux en échangeant sur nos pratiques respectives et sur la mise en œuvre des modalités de travail de chacun. Des thématiques concrètes en lien avec les préoccupations des partenaires du réseau ont été présentées lors des réunions de l'année écoulée.

IV. PERMANENCES ET SECRETARIAT

IV.1. Nos permanences

En 2007, les psychologues ont assuré 414 heures de permanences téléphoniques et d'accueil au public ou aux professionnels en complément des heures assurées par notre secrétaire présente à 50%. Les heures passées à répondre à des demandes, à donner des conseils, à établir des liens et parfois même à mener des entretiens de crises auprès de personnes en détresse, font partie intégrante de l'activité clinique ou psychosociale. A ce titre, la permanence ne doit en aucun cas être séparée de ces deux champs de notre action.

IV.2. La gestion de l'association et les tâches administratives

Cette année, une partie non négligeable de notre travail de gestion a été consacré à la recherche de fonds : demandes de renouvellement de subventions publiques (Canton, Ville et communes genevoises), demandes de fonds privés, demande de financement pour des projets précis notamment auprès du BIE. Ce travail est absolument nécessaire si nous voulons augmenter le temps de travail des psychologues de *Plusiels* et ainsi mieux répondre aux demandes des personnes qui viennent consulter pour un soutien ethnopsychologique ; demandes qui sont malheureusement toujours en hausse. Ce travail représente de nombreuses heures mais est indispensable à la survie de l'association.

Notre secrétaire administrative, employée à mi-temps, gère toutes les questions relatives à la comptabilité, au secrétariat et à la coordination de l'équipe clinique. En-dehors des tâches purement administratives, elle est un vecteur de communication et de coordination entre les psychologues qui souvent se croisent du fait de leur emploi du temps varié et partiel. Par son investissement personnel à la « cause *Plusiels* », qui dépasse largement son cahier des charges, elle représente un pilier important du fonctionnement de notre association et un soutien incontestable. Nous aimerions profiter de cet espace qui est dédié à son champ d'activité pour la remercier sincèrement pour tout ce qu'elle accomplit jour après jour pour le bon déroulement de l'activité de *Plusiels*.

L'équipe de Pluriels au 31.12.2007

Alfredo Camelo, coordinateur psychosocial, psychologue, thérapeute certifié en psychologie d'urgence et d'aide aux victimes, FSP

Ricardo Caronni, coordinateur clinique, psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP

Sarah Ait Ghezala, psychologue FSP, diplômée en thérapie de couple et de famille AGTF

Nilima Changkakoti, docteur en Sciences de l'éducation, psychologue FSP

Martine Leuchter, psychologue, thérapeute certifiée en psychologie d'urgence et d'aide aux victimes, FSP

Conchi Moreno, psychologue diplômée en thérapie de couple et de famille AGTF

Suzanne Maurin, secrétaire administrative.

Le comité au 31.12.2007

Les membres de notre comité, tous très engagés au sein de notre association, jouent un rôle indispensable pour accompagner l'équipe clinique et le secrétariat dans ses réflexions et ses choix stratégiques, dans un soutien à la gestion, ainsi que dans la représentation et la recherche de fonds à l'extérieur.

Pascale Brudon, spécialiste en santé publique et développement, ancienne responsable à l'OMS, **présidente**

Pascal Borgeat, psychologue FSP, président AGPsy, responsable de la cellule d'intervention psychologique AGPsy-police, **vice président**

Alfredo Camelo, anthropologue, psychologue thérapeute FSP et co-fondateur de *Pluriels*

Ricardo Caronni, psychologue psychothérapeute FSP, ancien professeur à l'Université de Rosario, Argentine

Elizabeth Rinza, responsable d'une structure d'accueil au DIP

REMERCIEMENTS

Plusiels n'existe que grâce au soutien d'un grand nombre d'institutions, de communes, de personnalités et d'amis, auxquels nous tenons à exprimer notre reconnaissance et notre gratitude :

Le Grand Conseil du Canton et de la République de Genève qui a reconduit son soutien à notre démarche en nous allouant la subvention cantonale pour 2007;

Monsieur Pierre-François Unger, Président du Département de l'Economie et de la Santé, Monsieur François Longchamp, Président du Département de la Solidarité et de l'Emploi, ainsi que l'ensemble de leurs personnels;

Monsieur Manuel Tornare, Président du Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève, Monsieur Philippe Aegerter, Directeur, ainsi que le Conseil Municipal de la Ville de Genève, qui nous ont accordé une subvention ;

la Commune de Meyrin, avec laquelle nous collaborons étroitement depuis 1998, Mme Monique Boget, conseillère administrative, Mme Rebetz responsable du service social de la Commune ainsi que la commission sociale du conseil municipal de la Commune. Grâce à cette subvention, nous assurons nos permanences bihebdomadaires dans le local mis à notre disposition à l'avenue de la Prulay ;

l'OSAR, Organisation suisse d'aide aux réfugiés, pour la subvention de notre projet « Pistes ouvertes » ;

*les Communes de Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Confignon, Meinier, Puplinge et Vernier, ainsi que des particuliers, sympathisants, membres de *Plusiels* qui, soit par leurs dons exceptionnels soit par leurs cotisations, ont contribué à nos activités.*

Nous comptons également parmi nos amis :

Monsieur Michel de Preux et son collaborateur direct, Monsieur Eric Roy, qui nous offrent généreusement leur disponibilité, leurs compétences et leurs services à tous moments et plus particulièrement lors de la révision de notre comptabilité.

Madame Colette Simonet, psychologue, qui supervise avec tant de finesse, de sensibilité et de pertinence notre équipe clinique et qui continue à nous faire partager son savoir ;

Monsieur Dario Ciprut, pour sa disponibilité et ses compétences en ce qui concerne notre système informatique.

Nous tenons enfin à remercier nos traductrices et traducteurs interculturels grâce à qui des portes nous sont ouvertes sur des mondes très différents dans la rencontre thérapeutes-migrants et qui sont indispensables pour notre travail.

Enfin tous nos membres et les bénévoles, qui mettent leurs compétences et leurs expériences au service de l'association.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

| <u>Actif</u> | | |
|---|-------------------|-------------------|
| | <u>2007</u> | <u>2006</u> |
| <u>Actif circulant</u> | <u>CHF</u> | <u>CHF</u> |
| <u>Liquidités</u> | | |
| Caisse | 361,60 | 381,35 |
| Banque, BCGe | 24 730,25 | 38 788,55 |
| Banque, BCGe, comptes bloqués loyer | 6 767,15 | 6 726,90 |
| Banque, BCGe, compte bloqué "projet BIRD" | 19 999,55 | - |
| Postfinance | 7 453,94 | 37 384,73 |
| | <u>59 302,49</u> | <u>83 261,53</u> |
| <u>Autres actifs circulants</u> | | |
| Actif transitoire | 1 693,70 | 1 359,49 |
| Frais à récupérer | - | - |
| Subvention à recevoir | 15 000,00 | 3 800,00 |
| | <u>16 693,70</u> | <u>5 159,49</u> |
| Total de l'Actif circulant | <u>75 996,19</u> | <u>88 421,02</u> |
| Total de l'Actif | <u>75 996,19</u> | <u>88 421,02</u> |
| <u>Passif</u> | | |
| <u>Fonds étrangers</u> | | |
| <u>Dettes à court terme</u> | | |
| Frais dus au 31 décembre | <u>6 547,20</u> | <u>14 947,45</u> |
| <u>Provisions</u> | | |
| Subvention non utilisée OSAR | 2 150,00 | - |
| Participation due au projet BIRD | 5 000,00 | 5 000,00 |
| | <u>7 150,00</u> | <u>5 000,00</u> |
| Total des Fonds étrangers | <u>13 697,20</u> | <u>19 947,45</u> |
| <u>Fortune</u> | | |
| Report d'excédents des exercices précédents | 68 473,57 | 69 782,61 |
| Excédent de recettes (dépenses) de l'exercice | <u>(6 174,58)</u> | <u>(1 309,04)</u> |
| Total de la Fortune | <u>62 298,99</u> | <u>68 473,57</u> |
| Total du Passif | <u>75 996,19</u> | <u>88 421,02</u> |

COMPTES DE RECETTES ET DEPENSES 2007

| Recettes | | | |
|---|--------------------|-------------------|-------------------|
| | <u>Budget 2007</u> | 2007 | 2006 |
| | CHF | CHF | CHF |
| Subventions | | | |
| Subvention fonctionnement DASS | 220 000,00 | 220 000,00 | 220 000,00 |
| Subvention ville de Genève | 15 000,00 | 15 000,00 | 15 000,00 |
| Subvention Commune de Meyrin | 29 000,00 | 29 000,00 | 29 000,00 |
| Subvention OSAR | 15 000,00 | 6 000,00 | 25 500,00 |
| Total des subventions | 279 000,00 | 270 000,00 | 289 500,00 |
| Autres produits | | | |
| Honoraires versés par consultants | 15 000,00 | 18 338,00 | 12 680,40 |
| Cotisations des membres | 2 600,00 | 1 820,00 | 2 320,00 |
| Dons et autres attributions | 4 000,00 | 3 900,00 | 4 800,00 |
| Produits financiers et divers | | 246,04 | 101,01 |
| Total des autres produits | 21 600,00 | 24 304,04 | 19 901,41 |
| Total des Recettes | 300 600,00 | 294 304,04 | 309 401,41 |
| Dépenses | | | |
| Frais de personnel | | | |
| Salaires bruts y compris Interprètes | 218 730,00 | 208 946,80 | 219 171,69 |
| AVS et chômage | 16 666,00 | 16 530,67 | 16 862,93 |
| Prévoyance professionnelle | 13 075,00 | 11 602,11 | 12 983,56 |
| Assurances | 4 000,00 | 4 379,34 | 4 260,67 |
| Autres frais de personnel | | 310,00 | 210,00 |
| Total des frais de personnel | 252 471,00 | 241 768,92 | 253 488,85 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Loyers et charges | 30 556,00 | 29 513,95 | 29 604,25 |
| Primes d'assurances choses | 420,00 | 419,75 | 385,90 |
| Frais d'entretien | | 271,10 | |
| Frais de télécommunications | 4 500,00 | 2 930,85 | 3 147,20 |
| Affranchissements | 1 365,00 | 687,95 | 513,15 |
| Frais financiers | 135,00 | 122,30 | 55,45 |
| Imprimés, photocopies | 5 000,00 | 6 874,10 | 4 172,05 |
| Frais de bureau et fournitures | 2 000,00 | 1 272,05 | 1 258,60 |
| Frais d'informatique | 7 125,00 | 4 655,35 | 6 092,00 |
| Manifestations, réceptions, comités | 1 200,00 | 849,85 | 1 409,25 |
| Frais de supervision | 2 500,00 | 2 250,00 | 2 500,00 |
| Frais divers Meyrin | | | 145,15 |
| Frais de formation et de congrès | 5 000,00 | 936,70 | 2 508,00 |
| Nouveau projet (formation-prévention) | 5 000,00 | | |
| Frais divers et imprévus | 810,00 | 775,95 | 430,60 |
| Total des charges d'exploitation | 65 611,00 | 51 559,70 | 52 221,60 |
| Total des dépenses | 318 082,00 | 293 328,62 | 305 710,45 |
| Résultat | | | |
| Excédent de recettes (dépenses) | | 975,42 | 3 690,96 |
| à déduire participation au projet BIRD | | (5 000,00) | (5 000,00) |
| à déduire subvention OSAR non utilisée | | (2 150,00) | - |
| Excédent net de l'exercice | | (6 174,58) | (1 309,04) |

Annexe 5**Utilisation du logo de l'Etat de Genève par
les entités subventionnées par le département de la solidarité et de l'emploi****Principes généraux**

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous le logo de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation du logo par des entités subventionnées par le département de la solidarité et de l'emploi

Les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté. Cette référence peut se faire de deux manières :

1. logo de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (logo).

Emplacement du logo ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite;
- pour les brochures, rapports et autres : quatrième de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en deuxième de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques du logo et valide les bons à tirer des documents sur lesquels le logo de l'Etat est inséré.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, prière de s'adresser à la cellule communication du secrétariat général : Madame Catherine Santoru (022 388 24 38).

Annex 5 (suite)



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Conseil d'Etat

DIRECTIVE TRANSVERSALE

PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ETATS FINANCIERS DES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES ET DES AUTRES ENTITÉS PARA-ÉTATIQUES

| | |
|--|--|
| NOM DE L'ENTITÉ : SG DF | Fonction : Finances - Entités para-étatiques |
| Entrée en vigueur : 1 ^{er} janvier 2008 | Version et date : V1 - 29 août 2007 |
| Date d'approbation du CE et numéro Aigle: 29 août 2007 - No 11206-2007 | |

1. Objectif(s)

1. Harmoniser la présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques en appliquant un référentiel comptable reconnu;
2. Harmoniser les exigences de l'Etat en matière de révision des états financiers, des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques.
3. Veiller à ce que les normes légales, en particulier les articles 1, 11, 26 et 35 de la loi sur la gestion administrative et financière du 7 octobre 1993 (D 1 05); les articles 12 et 17 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (D 1 11) et l'article 17 de son règlement d'application (D 1 11.01) soient respectés uniformément.

2. Champ d'application

Les établissements cantonaux, les fondations cantonales de droit public, les institutions de droit privé dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire au capital ou une représentation majoritaire au sein des organes supérieurs, ainsi que tout autre entité quelle que soit sa nature juridique, qui reçoit de l'Etat de Genève une subvention annuelle monétaire ou non monétaire.

3. Documents de référence

- La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF)
- La loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)
- Le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RLIAF)
- Loi sur le financement de la solidarité internationale
- Règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale
- La loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF)
- La loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR)
- Code Civil Suisse et Code des Obligations
- Directives d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge)
- Swiss GAAP RPC

II. Directive détaillée

Partie I

Champ d'application

Les établissements cantonaux, les fondations cantonales de droit public, les institutions de droit privé dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire au capital ou une représentation majoritaire au sein des organes supérieurs ainsi que tout autre entité quelle que soit sa nature juridique, qui reçoit de l'Etat de Genève une subvention (monétaire et/ou non monétaire) annuelle supérieure à CHF 200'000.-- appliquent la partie I de cette directive.

Les autres entités se réfèrent à la partie II de la présente directive.

Principes généraux

1. Les états financiers présentés au département compétent doivent être définitifs, révisés et signés par la direction opérationnelle de l'entité, ainsi que par le plus haut responsable décisionnel de l'entité (président-te du conseil de fondation, du conseil d'administration, de l'association).
2. Le département peut demander tout renseignement ou document en relation avec n'importe quel élément des états financiers, du rapport d'activité et du budget.

Présentation des états financiers et du budget

1. Par arrêté, le Conseil d'Etat édicte la liste des entités qui doivent obligatoirement présenter leurs états financiers conformément aux directives d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge).
2. Les autres entités soumises à la partie I de cette directive présentent leurs états financiers conformément aux Swiss GAAP RPC. Ces entités peuvent aussi librement choisir de présenter leurs états financiers conformément aux directives d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge). Toutefois, cette décision doit être définitive et acceptée par le département de tutelle.
3. Dans les états financiers figure la comparaison avec le précédent exercice et avec les montants budgétés de l'exercice, même si cela n'est pas expressément prévu dans le référentiel comptable. Les états financiers et le budget sont établis selon les mêmes conventions comptables.
4. Les positions comptables se trouvant à la fois à l'Etat et dans l'entité (comptes courants, dotations, subventions, etc.) doivent être identiques. D'éventuelles divergences doivent être explicitées dans l'annexe.
5. Les entités qui présentent leurs états financiers conformément aux Swiss GAAP RPC appliquent l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC. La possibilité de n'appliquer que les RPC fondamentales en fonction des critères énoncés au point 2 de la Swiss GAAP RPC 1 n'est pas admise.
6. Les états financiers sont toujours établis sur la base de la délimitation périodique (comptabilité d'engagement ou d'exercice). La possibilité de présenter des états financiers selon le principe de caisse énoncé au point 3 de la Swiss GAAP RPC 21 n'est pas admise.
7. Tous les biens et services mis à disposition par l'Etat (locaux, moyens informatiques, moyen financiers, personnel, etc.) doivent être comptabilisés dans les charges de l'entité au coût indiqué par l'Etat. En contrepartie, l'entité inscrit en revenu une subvention non monétaire du même montant. En conséquence, le point 39 de la Swiss GAAP RPC 21 ne s'applique pas. Dans tous les cas, une explication est fournie en annexe.

Révision des états financiers

1. Les états financiers annuels des entités doivent faire l'objet d'une révision par un organe de contrôle externe, agréé en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs. Il effectue son mandat conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux normes d'audit suisses (NAS) établies par la Chambre fiduciaire. Le mandat annuel de l'organe de révision ne peut être renouvelé que 4 fois au maximum.
2. L'objectif de la révision des états financiers est de :
 - délivrer une opinion pour savoir si les états financiers comportent des anomalies significatives et s'ils sont établis conformément aux normes de présentation des comptes applicables.
 - contrôler le respect des articles 1 et 2 de la LSGAF qui imposent aux entités dépendantes de l'Etat de mettre en place un "système de contrôle interne adapté à leur mission et à leur structure".

Cela correspond au contrôle ordinaire de la société anonyme au sens du nouvel article 728a du CO¹.
3. L'organe de révision doit contrôler le respect de toutes les autres normes, bases légales, réglementaires et statutaires auxquelles est soumise l'institution dans le cadre de la présentation de ses états financiers. A la demande du département, le contrôle peut être étendu à d'autres points spécifiques de l'activité de l'entité par un mandat complémentaire adressé par l'institution à son organe de contrôle.
4. En sus de son rapport, le réviseur consigne, dans une lettre de recommandation ("management letter") adressée à l'entité, ses observations sur la qualité et les lacunes du système de contrôle interne mis en place dans le cadre de la gestion comptable et financière et de l'élaboration des états financiers, y compris en lien avec les outils informatiques. La lettre de recommandation peut aussi porter sur d'autres aspects de la gestion de l'entité. Elle est transmise au département.

¹ Cet article fait partie du nouveau droit de la révision qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Partie II

Champ d'application

Les entités qui reçoivent de l'Etat de Genève une subvention annuelle égale ou inférieure à CHF 200'000.-- appliquent la partie II de cette directive.

Principes généraux

1. Les états financiers présentés au département compétent doivent être définitifs et signés par la direction opérationnelle de l'entité, ainsi que par le plus haut responsable décisionnel de l'entité (président-te du conseil de fondation, du conseil d'administration, de l'association).
2. Le département peut demander tout renseignement ou document en relation avec n'importe quel élément des états financiers, du rapport d'activité et du budget.

Présentation des états financiers et du budget

1. Les entités soumises à la partie II de cette directive présentent leurs états financiers conformément aux exigences de leur statut juridique en respectant au minimum les points figurant ci-dessous. Il leur est recommandé de s'inspirer des Swiss GAAP RPC.

Elles peuvent aussi choisir de présenter leurs états financiers en respectant complètement les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge) ou les Swiss GAAP RPC. Selon les circonstances, les départements de tutelle peuvent l'exiger. Dans ce cas, ces entités se réfèrent au chapitre *Présentation des états financiers et du budget* de la partie I de la directive.

2. Les états financiers comprennent obligatoirement un bilan, un compte d'exploitation et une annexe explicative. Ces états sont adaptés aux caractéristiques de l'institution. L'entité peut aussi, librement ou à la demande du département, présenter un tableau de variation des capitaux propres et un tableau de flux de trésorerie (ou tableau de financement).
3. Les états financiers sont toujours établis sur la base de la délimitation périodique (comptabilité d'engagement ou d'exercice). En vertu du principe de proportionnalité, le département peut exceptionnellement autoriser l'établissement des comptes selon le principe de caisse.
4. Dans les états financiers figurent la comparaison avec le précédent exercice et avec les montants budgétisés de l'exercice. Les états financiers et le budget sont établis selon les mêmes conventions comptables.
5. Les positions comptables se trouvant à la fois à l'Etat et dans l'entité (comptes courants, dotations, subventions, etc.) doivent être identiques. D'éventuelles divergences doivent être explicitées dans l'annexe.
6. Tous les biens et services mise à disposition par l'Etat (locaux, moyens informatiques, moyen financiers, personnel, etc.) doivent être comptabilisés dans les charges de l'entité au coût indiqué par l'Etat. En contrepartie, l'entité inscrit en revenu une subvention non monétaire du même montant. Dans tous les cas, une explication est fournie en annexe.

7. Le bilan doit au minimum présenter séparément les postes suivants :

- A. Actif circulant
 - Liquidités et titres
 - Débiteurs
 - Stock
 - Comptes de régularisation (transitoires)
- B. Actif immobilisé
 - Immobilisations corporelles et incorporelles
 - Immobilisations financières
 - Actif immobilisé affecté
- C. Capitaux étrangers à court terme
 - Dettes
 - Créanciers
 - Provisions
 - Comptes de régularisation (transitoires)
 - Fonds affectés
- D. Capitaux étrangers à long terme
 - Dettes
 - Provisions
 - Fonds affectés
- E. Fonds propres
 - Capital
 - Réserves provenant de bénéfices ou pertes cumulés
 - Résultat net de l'exercice

8. Le compte d'exploitation doit au minimum présenter séparément les postes suivants :

- A. Revenu
 - Subventions reçues par "subventionneur" (y compris subventions non monétaires)
 - Autres produits
- B. Charges
 - Charges de personnel
 - Charges d'exploitation
 - Amortissements

9. L'annexe explicative indique notamment :

- les règles d'activation et d'amortissement (tenant compte de la durée de vie économique) que l'entité applique à ses biens;
- la constitution, la dissolution et la variation des provisions (celles-ci ne pouvant servir qu'à couvrir des dépenses relatives à des événements passés)
- la constitution, la dissolution et la variation des réserves (celles-ci sont constituées après la détermination du résultat et ne peuvent concerner que des événements futurs)
- les indemnités complémentaires (prestations en nature, remboursement frais forfaitaires, etc.) versées au personnel
- la destination et la variation des fonds affectés, celles-là doivent être conformes à la volonté exprimée du donateur (et ne relèvent donc pas d'une décision de l'institution);
- la liste exhaustive des sources de subventionnement, (Confédération, cantons, communes, autres financements publics; privés) avec un détail si des montants sont issus de plusieurs départements ou de plusieurs communes.

10. Les prêts au personnel sont interdits. Dans le cas d'avances sur salaire, celles-ci doivent apparaître clairement en tant que telles et être régies par une convention interne.
11. Les règles en lien avec l'utilisation d'un éventuel bénéfice (thésaurisation) sont précisées dans une directive spécifique de l'Etat de Genève. Il en va de même pour d'autres sujets spécifiques par l'intermédiaire de directives et de guides explicatifs de l'Etat de Genève ou du département.
12. Un inventaire des stocks sera tenu à jour et contrôlé annuellement.
13. Les états financiers et/ou le budget sont rendus en même temps que les autres documents (rapport d'activité, tableau de bord, statuts de l'entité, etc.) exigés par la LIAF, le contrat de prestations ou la décision d'octroi.

Révision des états financiers

1. Les états financiers annuels des entités doivent faire l'objet d'une révision par un organe de contrôle externe. Il effectue son mandat conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux normes d'audit suisses (NAS) établie par la Chambre fiduciaire. Le mandat annuel de l'organe de révision ne peut être renouvelé que 4 fois au maximum.
2. L'objectif de la révision est de vérifier s'il existe des faits dont il résulte que les états financiers ne sont pas conformes aux dispositions légales et aux statuts. La révision correspond donc au contrôle restreint au sens du nouvel article 729a du CO². Le contrôle de l'existence d'un système de contrôle interne au sens de la LSGAF n'est pas obligatoire, mais peut être exigé par le département, en demandant la mise en œuvre d'un contrôle ordinaire, ainsi que la vérification de points particuliers par un mandat complémentaire adressé par l'institution à son organe de contrôle.
3. En application du principe de proportionnalité et en accord avec le département, les entités qui reçoivent une subvention inférieure à CHF 50'000.- peuvent recourir à des vérificateurs de comptes non professionnels.

² Cet article fait partie du nouveau droit de la révision qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Annexe 6

Liste d'adresses des personnes de contact

| | |
|---|--|
| Présidence et secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) | M. François Longchamp, Conseiller d'Etat Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 - CP 3952 1211 Genève 3 Tél. : 022 327 28 00 Fax : 022 327 04 80 |
| Direction générale de l'action sociale (DGAS) | Mme Anja Wyden, Directrice générale Avenue de Beau-Séjour 24 1206 Genève Tél. : 022 546 51 19 Fax : 022 546 51 29 |
| Service du contrôle interne, DSE | M. Benedikt Cordt-Møller, Directeur Rue du Vieux-Marché 4 - case postale 3952 1211 Genève 3 Tél. : 022 388 69 30 Fax : 022 388 69 39 |
| Inspection cantonale des finances, DF | Rte de Meyrin 49 Case postale 3937 1211 Genève 3 Tél. : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11 |
| Pluriels | Mme Pascale Brudon Présidente Rue des Voisins 15 - case postale 20 1211 Genève 4 Tél/Fax : 022 328 68 20 |